



2020-2021

INMQ

Institut national des mines
**RAPPORT ANNUEL
DE GESTION**

Rédaction et diffusion

Karine Lacroix, conseillère stratégique en communication
Institut national des mines

Collaboration

Sarah Tremblay, secrétaire générale
Carolle Audy, technicienne administrative
Lyne Bisson, cadre-conseil
Institut national des mines

Supervision

Jean-François Pressé, président-directeur général
Institut national des mines

Révision linguistique

Gilles Bordage

Graphisme

Pro-Actif

Photographies

Les photographies présentes dans ce document ont été prises avant mars 2020.

Le présent document a été produit par l'Institut national des mines.

Pour toute demande de renseignement :

Institut national des mines
125, rue Self
Val-d'Or (Québec) J9P 3N2
Téléphone : 819 825-4667
info@inmq.gouv.qc.ca | inmq.gouv.qc.ca

ISBN 978-2-550-89723-1 (imprimé)

ISBN 978-2-550-89724-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

© Gouvernement du Québec, Institut national des mines (2021)



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGES DES AUTORITÉS	6		
MESSAGE DU MINISTRE	7		
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9		
MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	11		
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	12		
RAPPORT D'AUDIT	14		
Rapport de la direction	15		
Rapport de l'auditeur indépendant	16		
État des résultats et de l'excédent cumulé	18		
État de la situation financière	19		
État de la variation des actifs financiers nets	20		
État des flux de trésorerie	21		
Notes complémentaires	22		
1. PRÉSENTATION DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES	28		
1.1 L'organisation en bref	28		
Mission de l'organisation	28		
Contexte	29		
Contexte en temps de pandémie	29		
Fonctions	29		
L'équipe de l'INMQ, ses collaborateurs, ses collaboratrices et ses partenaires	30		
1.2 Faits saillants de l'année 2020-2021	32		
Diagnostic numérique 4.0 d'un programme d'études ou de formation	32		
Une première publication dans une revue scientifique internationale en éducation	32		
Avis aux ministres – Mesurer l'intégration du numérique dans les programmes d'études : déploiement d'un outil de diagnostic	33		
Formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel : analyse comparative 2013-2016-2019	33		
		Portrait de la cybersécurité dans les programmes de formation professionnelle et les programmes d'études collégiales	34
		Plus de 200 participantes et participants au 5 ^e colloque de l'Institut national des mines	34
		10 ans d'innovation en formation minière	35
		Une place de plus en plus significative à l'international : série de conférences virtuelles pour présenter les publications de l'Institut national des mines	36
		Les tendances générales en formation minière 2020-2021	37
		Mise en place d'un plan d'action avec le Royaume du Maroc	37
		Webinaire Maroc-Québec sur la santé et la sécurité au travail dans les mines	37
		L'infolettre <i>MineAvenir</i> : près de 45 articles présentant le secteur minier sous l'angle de la formation	38
		La visibilité de l'Institut dans l'espace public et médiatique	38
	2. LES RÉSULTATS		40
	2.1 Plan stratégique 2018-2023		41
		Sommaire des résultats 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018-2023	41
		Résultats détaillés 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018-2023	42
		Enjeu 1 : La connaissance des tendances en formation ayant un impact sur le développement des compétences de l'avenir	42
		Objectif 1 : Documenter les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale par des activités de veille	42
		Objectif 2 : Analyser les tendances en innovation susceptibles d'avoir un impact sur la formation minière au Québec	42
		Objectif 3 : Promouvoir le résultat des travaux de l'Institut auprès des partenaires institutionnels et corporatifs lors d'événements ciblés et sur des thèmes documentés	43
		Enjeu 2 : L'actualisation de l'offre de formation	45
		Objectif 4 : Réaliser des études prévisionnelles et prospectives pour l'élaboration et la mise à jour d'un référentiel de compétences recherchées	45

Objectif 5 : Réaliser des projets pilotes visant la diversification des modes d'enseignement	45	4.2 Développement durable	58
Objectif 6 : Soumettre des avis au ministre pour faire évoluer l'offre de formation	46	Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2015-2020	58
Enjeu 3 : L'attraction de la main-d'œuvre dans le secteur minier	47	4.3 Occupation et vitalité des territoires	59
Objectif 7 : Réaliser des activités de promotion avec des partenaires	47	4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	59
Objectif 8 : Contribuer à la promotion de la Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans les métiers et les professions du secteur minier	48	4.5 Accès à l'égalité en emploi	59
Objectif 9 : Contribuer à la promotion internationale de la formation minière offerte au Québec	49	4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	60
2.2 Déclaration de services aux citoyens	49	Objet et champ d'application	60
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	50	Principes d'éthique et règles générales de déontologie	60
3.1 Utilisation des ressources humaines	51	Activités politiques	62
Répartition de l'effectif par secteur d'activité	51	Processus disciplinaire et sanctions	62
Formation et perfectionnement du personnel	51	Entrée en vigueur	62
Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier	52	4.7 Gouvernance de l'Institut national des mines	63
Données accessibles concernant le taux de départ volontaire	52	Membres du conseil d'administration	63
3.2 Utilisation des ressources financières	53	Au 31 mars 2021	64
Dépenses par secteur d'activité	53	Fonctionnement des comités	65
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	54	4.8 Allègement réglementaire et administratif	66
Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles	54	4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	66
Principales activités en ressources informationnelles des autres ressources y étant affectées	54	Nombre total de demandes reçues	66
4. ANNEXES - AUTRES EXIGENCES	56	4.10 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	67
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	57	Comité permanent et mandataire	67
Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	57	Statut de la politique linguistique institutionnelle	67
Contrats de service	57	Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle	67
		4.11 Égalité entre les femmes et les hommes	68
		4.12 Politique de financement des services publics	68



MESSAGES

DES AUTORITÉS



MESSAGE DU MINISTRE

La dernière année de l'Institut national des mines du Québec (INMQ) a encore une fois été très chargée. D'un projet à l'autre, l'organisme a su démontrer son expertise et son savoir-faire, faisant du coup rayonner le Québec à l'échelle nationale et internationale dans l'industrie minière.

Plus de 200 participantes et participants en provenance du Maroc, du Royaume-Uni, des États-Unis, de la France, de l'Algérie, de la Nouvelle-Calédonie et, bien sûr, du Canada, étaient présents au 5^e colloque de l'INMQ, présenté pour la première fois en mode virtuel. On y a notamment abordé les thèmes de la mine intelligente et de la mine autonome, en plus de faire une large place à différents travaux de recherche.

Véritable référence dans l'actualisation de l'offre de formation dans l'industrie minière et dans le développement des compétences à l'ère du numérique, l'Institut est devenu, en février 2021, le premier organisme public du gouvernement du Québec à transférer la totalité de ses actifs informationnels en infonuagique, une première qui fera certainement des petits.

Je souligne aussi la première publication de l'Institut national des mines dans une revue scientifique internationale en éducation, *Formation et profession*. L'article relate la recherche exploratoire qui a mené à l'élaboration de l'outil de diagnostic numérique d'un programme d'études et de formation.

L'expertise, les compétences et les connaissances de l'INMQ, à travers ses activités de veille, de conseil et de recherche, rejaillissent aussi positivement sur nos réseaux de l'éducation, faisant ainsi du Québec un allié incontournable pour le développement de tout nouveau projet minier.

La dernière année, marquée par la pandémie, n'a pas empêché l'Institut national des mines du Québec de progresser et de poursuivre ses mandats avec brio. L'année qui vient, j'en suis convaincu, sera celle de l'espoir et du retour à la normale. Je ne doute pas un seul instant que l'INMQ saura laisser sa trace encore une fois de brillante façon.

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

Ministre de l'Éducation



MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Ministre, c'est avec plaisir que le conseil d'administration vous présente, dans ce rapport annuel de gestion 2020-2021, le résultat des travaux de la dernière année. Comme dirigeant d'une entreprise minière, il m'apparaît primordial d'implanter une culture d'apprentissage dans l'un des secteurs les plus fructueux du Québec. Nous sommes fiers que l'Institut national des mines veuille à assurer l'actualisation de l'offre de formation pour répondre adéquatement aux besoins de notre industrie dans l'ultime objectif de former la meilleure main-d'œuvre au monde. En plus d'attirer des travailleuses et des travailleurs dans un secteur économique incontournable au Québec, la formation favorise également la rétention de la main-d'œuvre. Augmenter l'efficacité de ses opérations et la productivité globale de l'entreprise du secteur minier tout en assurant la santé et la sécurité de notre main-d'œuvre ne pourrait être atteint sans la contribution de la formation. Accroître les compétences de la main-d'œuvre minière au Québec, c'est également faire du Québec un lieu privilégié pour développer une industrie concurrentielle à l'échelle internationale.

Ayant une représentativité diversifiée au sein de son conseil d'administration, l'Institut national des mines, année après année, s'est bâti une notoriété enviable en menant des travaux de recherche répondant aux attentes des divers milieux tels que le secteur de l'éducation, le secteur minier et les instances gouvernementales. Malgré le contexte de pandémie, l'engagement des membres est remarquable. Leur assiduité et leur participation à distance aux quatre séances du conseil d'administration ainsi qu'aux différents comités ont été remarquées et appréciées par l'équipe de l'Institut durant la dernière année. Ainsi, les membres ont continué à assurer la saine gestion des fonds publics tout en priorisant l'atteinte des objectifs de sa planification stratégique 2018-2023, et ce, dans le respect des règles d'éthique et de déontologie attendues d'un organisme gouvernemental.

Au cours de la dernière année, l'Institut a accueilli au sein de son conseil deux nouvelles membres, M^{me} Jovette Godbout, agissant comme représentante des secteurs de l'enseignement collégial et universitaire concernés par le secteur minier, ainsi que M^{me} Marie-Ève Boucher, représentante du sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Cependant, c'est avec regret que nous avons connu les départs à la retraite de M. Alain Ouellet, membre provenant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle concerné par le secteur minier, ainsi que M^{me} Christiane Morin, représentante du sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. De plus, M. André Miousse, représentant



des associations de salariés concernées par le secteur minier, a également quitté son poste à la fin de l'année financière. Nous tenons encore une fois à les remercier pour leur dévouement et leur détermination à faire progresser les différents dossiers et pour leur contribution au succès de l'organisation.

En terminant, l'Institut a connu une année festive en proposant des activités pour souligner ses 10 années d'existence. Une campagne de citations, des articles retraçant l'histoire de l'organisation et le colloque annuel ont permis de prendre conscience du chemin parcouru. D'ailleurs, je tiens à mentionner le témoignage d'une des pionnières du premier conseil d'administration, M^{me} Michelle Perron, qui a su démontrer les défis relevés par l'Institut depuis sa création en 2010 lors du dernier colloque de l'organisation. Je réitère d'ailleurs mes félicitations au premier président du conseil d'administration auquel j'ai succédé, M. François Biron, ainsi qu'aux membres du conseil qui ont contribué à construire la crédibilité et la notoriété de l'organisation au fil des 10 dernières années. Leur rigueur et leur volonté de concertation pour enrichir les sujets de recherche et les travaux de l'Institut, et ce, dans un souci d'atteindre les objectifs communs, font l'envie de bien des organisations. En conclusion, je ne peux passer sous silence la participation des partenaires de l'industrie minière et des établissements d'enseignement du Québec ainsi que des ministères et organismes gouvernementaux aux différentes recherches de l'Institut national des mines. Sans eux, l'Institut ne pourrait jouer entièrement son rôle au sein du gouvernement du Québec.

GUY BELLEAU
Président du conseil d'administration



MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur le Ministre, c'est avec fierté que nous vous présentons le rapport annuel de gestion de l'Institut national des mines. L'année 2020-2021 a marqué les 10 ans de l'organisation et a permis, étonnamment, une série de premières fois à l'échelle du Québec, du Canada et même à l'international. D'abord, l'Institut a suscité l'attention d'un comité d'experts en éducation en publiant, en mars 2021, dans une revue internationale consacrée à l'éducation. L'Institut a ainsi fait connaître pour une première fois ses travaux dans une revue scientifique internationale en éducation en démontrant la pertinence d'un outil de diagnostic numérique développé par son équipe et expérimenté dans les établissements d'enseignement du Québec. D'ailleurs, cet outil fait l'objet d'un avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur que nous déposerons sous peu.

En continuité avec son mandat d'actualiser l'offre de formation minière et de rehausser les compétences, l'équipe de l'Institut national des mines a fait preuve d'audace en réalisant virtuellement son premier colloque annuel rassemblant plus de 200 personnes de partout dans le monde. Celles-ci ont pu découvrir les résultats préliminaires de nos recherches, mais aussi constater encore une fois la qualité de la formation actuellement donnée au Québec. Au début de l'année 2021, notre organisation est également devenue le premier organisme public du gouvernement du Québec à transférer la totalité de ses actifs informationnels en infonuagique en répondant ainsi aux objectifs du Programme de consolidation des centres de traitement informatique (CCTI). Encore une fois, l'Institut s'est démarqué non seulement par ses travaux, mais également par son engagement au sein du gouvernement du Québec et par son agilité, souvent souhaitée dans les organisations, qui a servi le déploiement de cette initiative. Finalement, l'année financière s'est clôturée avec l'organisation d'un webinaire en collaboration avec le gouvernement du Royaume du Maroc. Ayant pour objectif de positionner la formation en santé et en sécurité du travail dans les métiers et les professions du secteur minier, ce webinaire s'est avéré l'une des activités publiques réalisées conjointement, et ce, un an seulement depuis la signature de l'entente avec le Royaume du Maroc.

Le contexte pandémique de la dernière année a offert une vitrine exceptionnelle pour concrétiser les efforts fournis par l'Institut national des mines au cours des 10 dernières années. Nos études ont bien démontré l'importance de poursuivre les efforts pour actualiser l'offre de formation avec



notamment l'avènement du numérique, mais également pour assurer une adaptabilité professionnelle de la main-d'œuvre actuelle. Les modes d'enseignement sont diversifiés, entre autres la formation virtuelle qui s'est déployée à grande échelle, effaçant ainsi les limites géographiques et donnant accès à une formation à distance à bon nombre d'effectifs étudiants, et ce, où qu'ils soient. Les régions minières et leurs établissements d'enseignement ont eu la chance non seulement d'expérimenter, mais de concrétiser leurs projets de formation. Les domaines de formation ont aussi vécu cette transition. L'offre de formation se diversifie et répond à des besoins spécifiques de l'industrie. En plus de proposer une place significative à la cybersécurité dans les programmes de formation au Québec, l'un des sujets qui ont retenu l'attention cette année est certainement l'implantation de véhicules électriques dans le secteur minier au Québec. L'Institut national des mines contribue ainsi, par ses orientations, à la relance économique du Québec.

En terminant, j'aimerais souligner la contribution d'une personne exceptionnelle, M^{me} Lyne Bisson, à l'emploi de l'Institut national des mines depuis sa création à titre de secrétaire générale. M^{me} Bisson a su établir les fondements d'une organisation qui connaît du succès grâce à la rigueur dont elle a fait preuve au cours des 10 dernières années. Elle a été une employée des plus dévouées pour l'organisation. Je lui souhaite une retraite des plus actives.

JEAN-FRANÇOIS PRESSÉ
Président-directeur général

DÉCLARATION

ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données qui y sont présentées et des contrôles afférents.

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 de l'Institut national des mines :

- décrit fidèlement la mission, le mandat, la vision et les valeurs de l'Institut;
- présente, en plus des faits saillants de l'exercice, les objectifs, les indicateurs, les cibles et les résultats obtenus en lien avec le plan stratégique 2018-2023 de l'Institut;
- rend compte de l'utilisation des ressources allouées à l'Institut;
- rend compte d'obligations législatives et gouvernementales de l'Institut.

En conséquence, je déclare avoir toutes les raisons de croire que les données contenues dans ce rapport sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2021.



Le président-directeur général,

Jean-François Pressé
Val-d'Or, mai 2021







RAPPORT

D'AUDIT

L'Institut est assujéti à la Loi sur l'administration publique et il s'acquitte régulièrement de ses obligations envers le gouvernement par la production de rapports tant pour la reddition de comptes en matière de gestion financière que pour l'administration de l'ensemble de ses activités.

Les états financiers ont été intégrés dans leur intégralité au présent rapport à la suite de leur adoption par le conseil d'administration, le 27 mai 2021.

Table des matières

Rapport de la direction	15
Rapport de l'auditeur indépendant.....	16
État des résultats et de l'excédent cumulé	18
État de la situation financière.....	19
État de la variation des actifs financiers nets.....	20
État des flux de trésorerie	21
Notes complémentaires	22

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national des mines (l'Institut) ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

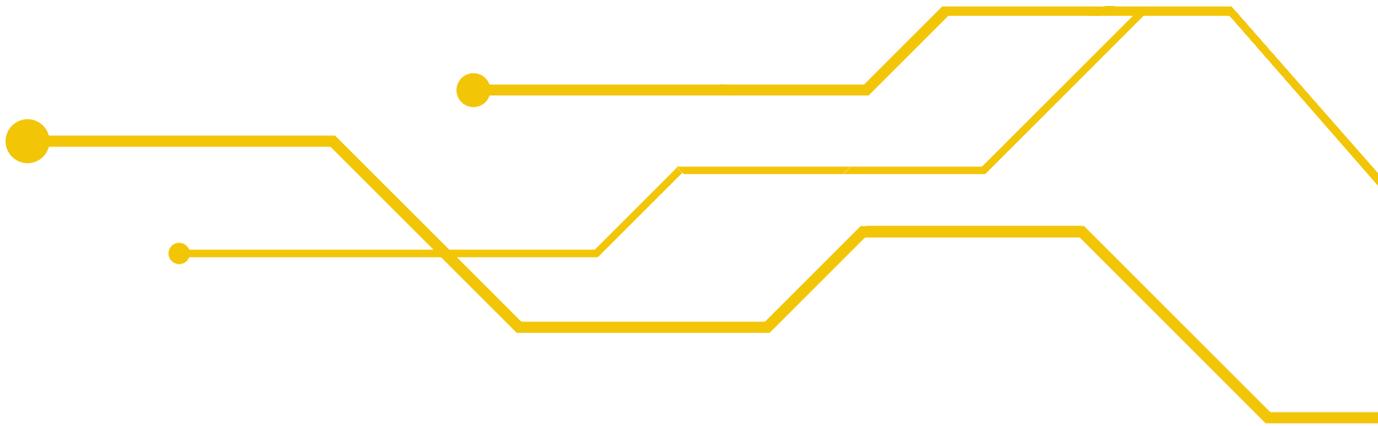
L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit ou le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Le président-directeur général
Jean-François Pressé
Val-d'Or, le 27 mai 2021





RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Institut national des mines («l'Institut»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Je suis indépendante de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le Rapport annuel de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Institut.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

 Roch Guérin CPA auditeur, CA

Roch Guérin, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Montréal, le 27 mai 2021

INSTITUT NATIONAL DES MINES

État des résultats et de l'excédent cumulé De l'exercice clos le 31 mars 2021

	2021 BUDGET	2021 RÉEL	2020 RÉEL
	\$	\$	\$
Revenus			
Contribution du gouvernement du Québec	970 625	970 500	970 482
Intérêts	5 000	1 697	6 513
	975 625	972 197	976 995
Charges			
Traitements et avantages sociaux	653 646	736 466	633 513
Services professionnels	305 679	197 590	271 437
Frais de déplacement	46 000	4 318	75 857
Publicité et communication	26 000	10 163	34 515
Amortissement des immobilisations corporelles	28 304	24 107	26 242
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles		5 438	-
Fournitures et approvisionnements	9 140	5 045	20 601
Frais de formation	6 000	7 789	6 198
Frais de représentation	3 415	138	909
Frais financiers	900	486	515
	1 079 084	991 540	1 069 787
Déficit de l'exercice	(103 459)	(19 343)	(92 792)
Excédent cumulé au début de l'exercice	396 503	396 503	489 295
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	293 044	377 160	396 503

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

État de la situation financière

Au 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	505 819	412 231
Comptes à recevoir (note 3)	28 897	44 746
	<u>534 716</u>	<u>456 977</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	192 048	167 241
Provision pour allocation de transition (note 7)	37 717	12 375
	<u>229 765</u>	<u>179 616</u>
Actifs financiers nets	304 951	277 361
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 6)	67 641	93 356
Charges payées d'avance	4 568	25 786
	<u>72 209</u>	<u>119 142</u>
Excédent cumulé	377 160	396 503
Obligations contractuelles (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



M. Guy Belleau,
président du conseil d'administration



M. Michel Laplace,
président du comité d'audit

INSTITUT NATIONAL DES MINES

État de la variation des actifs financiers nets

De l'exercice clos le 31 mars 2021

	2021 BUDGET	2021 RÉEL	2020 RÉEL
	\$	\$	\$
Déficit de l'exercice	(103 459)	(19 343)	(92 792)
Amortissement des immobilisations corporelles	28 304	24 107	26 242
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(7 500)	(3 830)	(25 528)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles		5 438	-
	20 804	25 715	714
Variation des charges payées d'avance	-	21 218	(4 861)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(82 655)	27 590	(96 939)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	277 361	277 361	374 300
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	194 706	304 951	277 361

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

État des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Déficit de l'exercice	(19 343)	(92 792)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	24 107	26 242
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	5 438	-
	<u>10 202</u>	<u>(66 550)</u>
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Comptes à recevoir	15 849	17 815
Stocks destinés à la revente	-	229
Créditeurs et charges à payer	24 807	10 019
Provision pour allocation de transition	25 342	12 375
Charges payées d'avance	21 218	(4 861)
	<u>87 216</u>	<u>35 577</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>97 418</u>	<u>(30 973)</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 830)	(10 528)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements en immobilisations	<u>(3 830)</u>	<u>(10 528)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	<u>93 588</u>	<u>(41 501)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>412 231</u>	<u>453 732</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>505 819</u>	<u>412 231</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

Notes complémentaires

31 mars 2021

1. Constitution et objet

L'Institut national des mines (l'Institut) est un mandataire de l'État institué en vertu de l'article 3 de la *Loi sur l'Institut des mines* (RLRQ, c. I-13.1.2), le 28 juin 2010, dont la mission est de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

Plus particulièrement, sa mission consiste en :

1. Coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
2. Estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
3. Soumettre au ministre des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
4. Participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer principalement la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour l'allocation de transition. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

Les états financiers comprennent des éléments d'actif financier et de passif financier. Leur évaluation dépend de leur classement comme il est décrit ci-après :

La trésorerie est classée dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les comptes clients et les autres comptes à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les fournisseurs et les traitements inclus dans le poste Crédeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Constatation des revenus

Contribution du gouvernement du Québec

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de contribution du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à des revenus dans la mesure où ladite contribution est autorisée, que l'Institut a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elle est comptabilisée en revenus reportés lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les revenus reportés sont virés aux revenus à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Actifs financiers

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

Passifs

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Allocation de transition

L'obligation à long terme découlant de l'allocation de transition accumulée par le titulaire d'un emploi supérieur est évaluée sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et la charge correspondante qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par le titulaire, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

Équipement de bureau	5 ans
Informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	7 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

3. Comptes à recevoir

	2021	2020
	\$	\$
Comptes clients	-	479
Autres comptes à recevoir	4 144	-
Taxes à la consommation à recevoir	24 753	44 267
	28 897	44 746

4. Crédoiteurs et charges à payer

	2021	2020
	\$	\$
Fournisseurs	80 130	94 565
Traitements	87 698	55 006
Avantages sociaux	24 220	17 670
	192 048	167 241

5. Marges de crédit

L'Institut dispose de marges de crédit commerciales d'un montant autorisé de 60 000 \$ (50 000 \$ en 2020) portant intérêt à la moyenne mensuelle du taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins du Québec majoré d'un pourcentage maximum de 8 % l'an. Au 31 mars 2021, le taux est de 7,95 % (2020 : 7,95 %) et le solde à payer est de 17 \$ (2020 : 17 \$), inclus à la rubrique Fournisseurs du poste Crédoiteurs et charges à payer.

6. Immobilisations corporelles

	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	ÉQUIPEMENT DE BUREAU	INFORMATIQUE ET LOGICIELS	2021
Coût				
Solde au début	105 969	18 955	60 882	185 806
Acquisition	-	-	3 830	3 830
Radiation	-	-	(21 449)	(21 449)
Solde à la fin	105 969	18 955	43 263	168 187
Amortissement cumulé				
Solde au début	34 633	16 766	41 051	92 450
Amortissement	15 034	579	8 494	24 107
Radiation	-	-	(16 011)	(16 011)
Solde à la fin	49 667	17 345	33 534	100 546
Valeur comptable nette	56 302	1 610	9 729	67 641

6. Immobilisations corporelles (suite)

	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	ÉQUIPEMENT DE BUREAU	INFORMATIQUE ET LOGICIELS	2020
Coût				
Solde au début	90 969	24 550	66 831	182 350
Acquisition	15 000	2 395	8 133	25 528
Radiation	-	(7 990)	(14 082)	(22 072)
Solde à la fin	105 969	18 955	60 882	185 806
Amortissement cumulé				
Solde au début	21 742	24 219	42 319	88 280
Amortissement	12 891	537	12 814	26 242
Radiation	-	(7 990)	(14 082)	(22 072)
Solde à la fin	34 633	16 766	41 051	92 450
Valeur comptable nette	71 336	2 189	19 831	93 356

Les acquisitions d'immobilisations corporelles incluses au poste « Crédeurs et charges à payer » représentent 0 \$ (15 000 \$ en 2020).

7. Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs sont composés de deux régimes de retraite, soit le RRAS qui s'applique uniquement au président-directeur général, et le RVER, qui s'adresse aux autres membres du personnel dont la participation est sur une base volontaire. Les avantages sociaux futurs sont composés également de l'allocation de transition qui s'applique au titulaire d'un emploi supérieur.

Régime de retraite

Le président-directeur général de l'Institut participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ce régime interemployeur est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès. Au 1^{er} janvier 2021, le taux de cotisation pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour les années civiles 2020 et 2021, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

Ainsi, l'Institut a estimé un montant de compensation à 6 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2021 (2020 : 6 %).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 24 342 \$ (2020 : 26 420 \$). Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Régime volontaire d'épargne-retraite

Conformément à l'article 2 de la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (RLRQ, Chapitre R-17.0.1)*, l'Institut a mis en place, en juillet 2019, un Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) auquel chaque membre de son personnel peut adhérer. Ce RVER est administré par Desjardins Assurances, dûment autorisé par Retraite Québec et par l'Autorité des marchés financiers à cette fin. L'Institut a cotisé au RVER de chacun des membres de son personnel éligible pour un montant équivalent à 4 % de leur salaire brut, conditionnellement à ce que le membre contribue pour un minimum de 1 %. Le montant de la cotisation employeur versée au RVER par l'Institut au 31 mars 2021 s'élève à 15 499 \$ (2020 : 9 283 \$).

Allocation de transition

L'allocation de transition est payable au titulaire d'un emploi supérieur. Cette allocation est payable au moment du départ de l'employé, sauf si la personne concernée quitte pour occuper un poste dans le secteur public pendant la période correspondant à son allocation. Selon les *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*, cette allocation correspond à un mois de salaire par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois. Elle se calcule sur la base du traitement que le titulaire reçoit au moment de son départ et en proportion du temps pendant lequel il a exercé ses fonctions.

La provision pour allocation de transition a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2021	2020
Taux d'indexation	0 %	0 %
Taux d'actualisation	1,1 %	0 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des titulaires d'emplois supérieurs actifs	2,74 ans	3,75 ans

Au 31 mars 2021, la charge de l'exercice s'élevait à 25 342 \$ (2020 : 12 375 \$).

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Gestion des risques

Dans le cours normal de son exploitation, l'Institut est exposé à divers risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie d'un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec l'Institut. Les seuls actifs financiers de l'Institut qui sont exposés au risque de crédit sont la trésorerie, les comptes clients et les autres comptes à recevoir.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notations nationales.

La direction estime que le risque de crédit relativement aux comptes clients et aux autres comptes à recevoir est limité en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit est consenti.

Au 31 mars 2021, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie, aux comptes clients et aux autres comptes à recevoir correspond à sa valeur comptable.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières. L'Institut gère activement le solde de son encaisse et les flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières. L'Institut considère qu'elle détient suffisamment de trésorerie ainsi que de marge de crédit (note 5) afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les fournisseurs et les traitements sont payables dans les 30 jours suivant la date de fin d'exercice. Les flux contractuels non actualisés des fournisseurs et des traitements correspondent à leur valeur comptable.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque pour l'Institut est relié aux marges de crédit. Au 31 mars 2021, le risque de taux d'intérêt est minime puisque le solde de la marge de crédit est peu élevé au 31 mars 2021 et que celle-ci est très peu utilisée en cours d'exercice.

9. Opérations entre apparentés

L'Institut est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration ainsi que du président-directeur général de l'Institut.

Au cours de l'exercice, l'Institut a reçu des prestations de services sans contrepartie de la part du Centre de services scolaire de l'Or et des Bois, une entité sous contrôle commun. L'estimation de la valeur des services concernés pour l'exercice 2021 se décrit comme suit : un loyer d'une valeur de 14 498 \$ (2020 : 14 498 \$) et l'entretien ménager d'une valeur de 1 712 \$ (2020 : 1 712 \$). Aucun montant n'a été comptabilisé à l'égard de cette prestation de service.

10. Obligations contractuelles

L'Institut est engagé par des contrats pour des services professionnels totalisant 114 850 \$ (2020 : 171 748 \$) et échéant jusqu'en 2023.

Exercices

2022	93 925
2023	20 925
	<u>114 850</u>

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2020 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2021.



1. PRÉSENTATION

DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES

1.1 L'ORGANISATION EN BREF

Mission de l'organisation

Le rôle de l'Institut national des mines est de conseiller le gouvernement du Québec dans la mise en œuvre d'une offre de formation d'avant-garde en vue de contribuer au développement du plein potentiel du secteur minier. L'Institut agit comme animateur de réseau : il multiplie les échanges entre les intervenants du milieu de l'éducation et les représentants de l'industrie minière pour favoriser l'innovation en formation minière au bénéfice du Québec tout entier. L'Institut réalise également des projets de recherche appliquée avec de nombreux partenaires venant d'établissements d'enseignement et du secteur minier.

L'article 5 de la Loi sur l'Institut national des mines définit ainsi la mission et les fonctions de ce dernier :

L'Institut a pour mission de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

Plus particulièrement, sa mission consiste notamment à :

1. coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
2. estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
3. soumettre au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie¹ des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
4. participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

Contexte

L'Institut national des mines est un organisme de petite taille, de moins de 10 employés. Un organisme de cette taille doit non seulement maintenir une grande qualité de son expertise, mais également développer beaucoup de polyvalence chez son personnel afin de pouvoir répondre à ses différentes obligations de reddition de comptes en tant qu'organisme gouvernemental. Avec la capacité interne de son équipe et la concertation avec divers acteurs provenant du secteur de l'éducation et du secteur minier, l'Institut construit d'année en année une synergie dans ce grand réseau qui lui permet d'atteindre les objectifs de sa planification stratégique.

Contexte en temps de pandémie

L'Institut national des mines a poursuivi son mandat durant la pandémie. Ainsi, l'ensemble des objectifs de sa planification stratégique 2018-2023 ont été atteints. Toutefois, en raison du contexte pandémique, cette planification a été amendée en cours d'année afin de réduire la cible de l'objectif 5, car le projet pilote initialement prévu n'aurait pu être réalisé puisqu'il nécessitait la mobilisation et un temps de travail de plusieurs intervenantes et intervenants d'établissements d'enseignement du Québec, déjà affairés à gérer la crise au sein de leur propre organisation.

Fonctions

L'article 6 de la Loi poursuit en précisant certaines fonctions de l'Institut :

Pour la réalisation de sa mission, l'Institut peut, notamment :

1. faire réaliser, notamment avec la collaboration du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (chapitre C-38), les études et recherches nécessaires à la connaissance du secteur minier et à l'évolution des compétences requises dans ce secteur;
2. diriger des projets pilotes et des expérimentations, principalement dans le domaine de la formation;
3. conclure, conformément à la loi, une entente avec un gouvernement autre que celui du Québec, l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation;
4. solliciter et recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions, pourvu que les conditions qui peuvent y être rattachées soient compatibles avec sa mission;
5. établir des modes de collaboration avec d'autres personnes ou sociétés dans le domaine minier;
6. exécuter tout autre mandat que lui confie [...] le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Selon l'article 7, «[l']Institut doit donner son avis sur toute question relative aux domaines ou matières de sa compétence qui lui est soumise par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. L'avis de l'Institut contient des recommandations sauf si la nature de la demande ne s'y prête pas».

Selon l'article 36, «[l]e ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est chargé de l'application de la présente loi». Toutefois, le décret 878-2012 du 20 septembre 2012 précise qu'en matière d'enseignement supérieur, les fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport prévues à la Loi sur l'Institut national des mines sont confiées au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

1. Il s'agit du texte intégral de la Loi sur l'Institut national des mines.

L'équipe de l'INMQ, ses collaborateurs, ses collaboratrices et ses partenaires

Employées et employés

Jean-François Pressé,
président-directeur général

Lyne Bisson, cadre-conseil
Elle a occupé le poste de secrétaire générale jusqu'au 10 janvier 2021. Par la suite, elle a occupé le poste de cadre-conseil jusqu'à sa retraite le 31 mars 2021.

Sarah Tremblay, secrétaire générale
Elle est entrée en poste le 11 janvier 2021.

Alexandre Nana, conseiller à l'innovation et à la recherche

Carolle Audy, technicienne en administration

Karine Lacroix, conseillère en communication

Maripier Viger, adjointe aux communications

Nicholas Théroux, conseiller à l'innovation et à la recherche

Collaboratrices et collaborateurs associés de l'Institut national des mines

Jean Dénommé, spécialiste en éducation
Consultant

Rachel Bélisle, professeure à la Faculté d'éducation
Département d'orientation professionnelle,
Université de Sherbrooke

Robert Marquis, collaborateur à l'Institut national des mines
Professeur associé à l'Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue

Eddy Suppeno, professeur à la Faculté d'éducation
Département d'orientation professionnelle,
Université de Sherbrooke

Louise Sauvé, professeure et directrice fondatrice
Société pour l'apprentissage à vie (SAVIE)

Vincent Tanguay, directeur de projet
Centre facilitant la recherche et
l'innovation dans les organisations

Partenaires de l'Institut national des mines

- 48^e Nord International
- Agnico Eagle Ltd
 - mine Goldex
 - mine LaRonde
 - projet LZ5
- Ambassade du Canada au Maroc et en Mauritanie
- ArcelorMittal Exploitation minière
 - Mont-Wright
 - Fire Lake
- Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)
- Association minière du Québec (AMQ)
- Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM)
- Bureau du Québec à Rabat
- Canadian Royalties Inc., Nunavik Nickel
- Cégep d'Alma
- Cégep de Baie-Comeau
- Cégep de Jonquière
- Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
- Cégep de Sept-Îles
- Cégep de Thetford
- Centre de transfert pour la réussite éducative au Québec (CTREQ)
- Centre National de Recherche Technologique en Nouvelle-Calédonie
- Chambre de commerce de Val-d'Or
- Commission scolaire crie
 - Service de l'éducation des adultes Sabtuan
- Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois
 - Centre de formation professionnelle Val-d'Or
 - Polyvalente Le Carrefour
- Centre de services scolaire de la Baie-James
 - Centre de formation professionnelle de la Baie-James

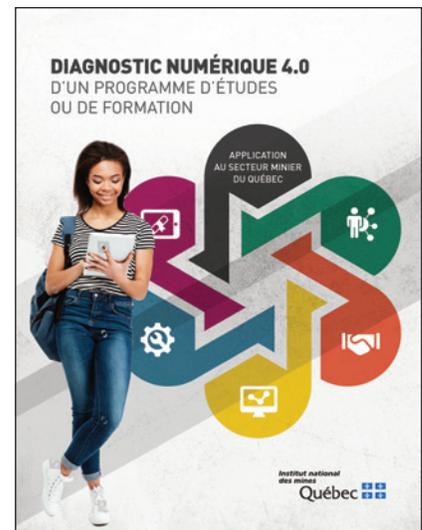
- Centre de services scolaires Harricana
 - Centre de formation professionnelle Harricana
- Centre de services scolaire de l'Estuaire
 - Centre de formation professionnelle de l'Estuaire
 - Centre de formation professionnelle de Forestville
- Centre de services scolaire des Navigateurs
- Centre de services scolaire du Fer
 - Centre de formation professionnelle de Sept-Îles
- Centre de services scolaire du Lac-Abitibi
 - Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi
- COALIA
- Commission scolaire Kativik
- Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (CSMO Mines)
- Conseil du patronat du Québec (CPQ)
- Corporation Royal Nickel
- Éducation internationale
- Eldorado Gold Québec, mine Lamaque
- Formation Québec en réseau
- Fédération des centres de services scolaires
- Glencore
 - Fonderie Horne
 - mine Matagami
 - mine Raglan
- Groupe MISA
- Groupe Minier CMAC-THYSSEN
- Hecla Québec, mine Casa Berardi
- IAMGOLD Corporation, mine Westwood
- Institut canadien des mines (ICM)
 - Division Amos
 - Division Val-d'Or
- Institut de la statistique du Québec (ISQ)
- Sel Windsor Ltée, mine Seleine
- La Cité de l'Or
- Les Diamants Stornoway, mine Renard
- Meglab électronique inc.
- Mine Canadian Malartic
- Minerai de fer Québec, lac Bloom
- Minière Osisko, Windfall
- Ministère de l'Éducation
- Ministère de l'Enseignement supérieur
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
- Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement du Royaume du Maroc
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- Niobec, une compagnie de Magris Resources
- Nouveau Monde Graphite, projet Matawini
- Northern Centre for Advanced Technology (NORCAT) | Ontario
- Polytechnique Montréal
- Québec Mines
- Ressources Falco Itée
- Rio Tinto, compagnie minière IOC
- Tertio conseil et stratégie, magazine Ressources, Mines et Industrie
- Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire
- Table jamésienne de concertation minière
- Tata Steel Minerals Canada Limited
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
 - Unité de recherche et de service en technologie minérale (URSTM)
 - Institut de recherche en mines et en environnement (IRME)
- Université Laval

1.2 FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2020-2021

Diagnostic numérique 4.0 d'un programme d'études ou de formation

• •

Dans un contexte où l'onde de choc liée aux outils numériques et aux technologies émergentes qui a marqué l'avènement de la 4^e révolution industrielle continue de se propager dans tous les aspects de nos vies, les conséquences de cette révolution technologique ont récemment été aggravées par la crise sanitaire qui, en provoquant une deuxième secousse, ne laisse d'autres solutions que celles d'intégrer, d'adopter et de s'appropriier le numérique, et de tirer avantage des possibilités offertes par cette révolution. Au printemps 2020, l'Institut national des mines a lancé un tout nouvel outil ayant comme objectif de mesurer l'intégration du numérique dans les programmes d'études et de formation selon cinq axes : pédagogie 4.0, compétences 4.0, leadership 4.0, programme 4.0 et outils 4.0. L'outil a été appliqué à l'automne 2020 dans deux programmes : le DEC en Technologie minérale et le DEP en Conduite de machinerie en voirie forestière. À la suite de l'application de l'outil à ces deux programmes, plusieurs constats ont émergé, notamment la nécessité de développer les compétences numériques de toutes les catégories de personnel des établissements d'enseignement, d'offrir des formations en lien avec le numérique adaptées aux besoins du personnel, et d'effectuer un diagnostic numérique 4.0 des programmes et des établissements afin de mieux entreprendre ce virage holistique.

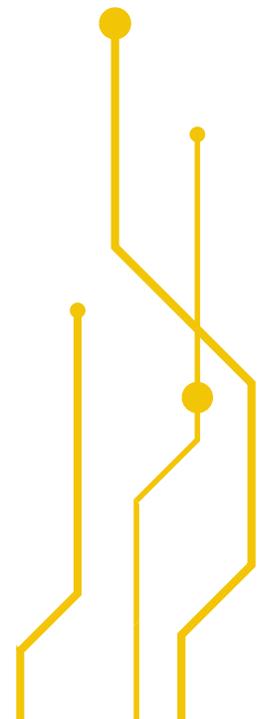


Cette publication intitulée *Diagnostic numérique 4.0 d'un programme d'études ou de formation* sera lancée à l'automne 2021.

Une première publication dans une revue scientifique internationale en éducation

• •

En mars 2021, l'Institut national des mines a publié pour la première fois dans une revue scientifique internationale en éducation, la revue *Formation et profession* (volume 29, numéro 1). Rédigé par le conseiller à l'innovation et à la recherche, Alexandre Nana, l'article présente la recherche exploratoire qui a mené à l'élaboration de l'outil de diagnostic numérique d'un programme d'études et de formation. D'ailleurs, l'outil appliqué à l'automne 2020 fera l'objet d'une publication à l'automne 2021. Une publication très attendue par les établissements d'enseignement du Québec.



Avis aux ministres - Mesurer l'intégration du numérique dans les programmes d'études : déploiement d'un outil de diagnostic

Actuellement, l'Institut national des mines finalise les derniers détails d'un avis aux ministres sur le déploiement d'un outil de diagnostic pour mesurer l'intégration du numérique dans les programmes de formation ou d'études du secteur minier. S'appuyant sur les résultats de projets de recherche effectués par l'Institut avec la collaboration des entreprises minières et des établissements d'enseignement du Québec, une recommandation principale est proposée visant à déployer cet outil dans les établissements d'enseignement volontaires pour déterminer les besoins en formation relative au numérique. L'avis aux ministres a été adopté par le conseil d'administration le 22 mars 2021 et sera présenté au printemps 2021 aux ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.



Cet avis suscite entre autres un intérêt chez les professionnelles et professionnels évaluant les programmes d'études au ministère de l'Éducation.

Regroupant plus de 20 entreprises du secteur minier au Québec, cette recherche permet de mieux cerner l'évolution de l'offre de formation essentielle au plein potentiel du secteur minier québécois et démontre qu'être qualifié pour évoluer dans le secteur minier est devenu un incontournable.



Formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel : analyse comparative 2013-2016-2019

Au cours de l'année 2020-2021, l'Institut national des mines a réalisé un portrait faisant état de la formation offerte en milieu de travail. Plus de 20 entreprises du secteur minier au Québec ont participé à cette recherche intitulée *Portrait de la formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel : analyse comparative 2013-2016-2019*. En plus de dresser la liste des besoins de formation actuels nécessitant un arrimage à l'offre de formation des services aux entreprises des établissements d'enseignement du Québec, ce portrait établit divers constats émergeant des avancées technologiques nécessitant l'implantation d'une culture d'apprentissage dans les entreprises minières du Québec et le rehaussement des compétences. D'ailleurs, cette analyse comparative permet de mieux percevoir l'évolution de la formation dispensée par les entreprises depuis 2013. À travers ce portrait, trois recommandations sont émises, soit poursuivre les efforts amorcés dans l'arrimage entre les programmes d'études ou de formation et le virage technologique des entreprises minières québécoises, documenter la récente apparition ou tout au moins contribuer à la réflexion autour de la formation 4.0 et des compétences à l'ère de la mine intelligente, et continuer de collaborer et de se concerter avec les acteurs du secteur minier en vue d'augmenter l'accessibilité des entreprises minières à des formations relatives à leurs besoins et de les soutenir dans le développement et le rehaussement des compétences numériques de leur personnel. Réalisé avec deux précieux partenaires, soit le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (CSMO Mines) et l'Association minière du Québec (AMQ), ce portrait propose pour une première fois une liste exhaustive des formations offertes en entreprise.

Portrait de la cybersécurité dans les programmes de formation professionnelle et les programmes d'études collégiales

La numérisation accrue des outils de travail ainsi que la connectivité croissante des équipements industriels nécessitent l'acquisition de compétences en cybersécurité. Il s'agit d'un incontournable pour la main-d'œuvre du secteur minier au 21^e siècle. Dans ce rapport, l'Institut documente la place accordée à la cybersécurité dans les programmes de formation minière les plus recherchés au Québec ainsi que la perception des établissements d'enseignement à l'égard de la cybersécurité en formation minière. Les principaux constats de cette recherche démontrent que l'amélioration des compétences en cybersécurité de la main-d'œuvre est un impératif dans le secteur minéral et que certaines formes de sensibilisation à la cybersécurité sont présentes dans une minorité de programmes analysés, et ce, malgré le fait que les établissements d'enseignement sont conscients de l'importance de la cybersécurité dans l'industrie minière et du développement des compétences chez les personnes apprenantes. Finalement, le Portrait montre que les établissements d'enseignement sont majoritairement favorables à l'idée d'inclure une compétence en cybersécurité dans le devis ministériel des programmes de formation analysés.



C'est grâce à 10 établissements d'enseignement du Québec et à la contribution du personnel enseignant et cadre de 6 programmes de formation et d'études que la recherche a pu approfondir ses connaissances sur trois compétences liées à la cybersécurité.

Plus de 200 participantes et participants au 5^e colloque de l'Institut national des mines

Chaque année, l'Institut national des mines organise un événement ayant pour premier objectif de présenter les travaux de recherche de l'organisation et aussi d'offrir une tribune de choix à ses différents partenaires. Intitulé «La formation 4.0 : un levier vers la mine intelligente», le colloque s'est déroulé le 19 novembre 2020 et a suscité un engouement tel qu'il a dépassé la popularité des années précédentes.

Quatre conférences alimentées par les questions des participantes et des participants ont été présentées. La première partie de l'événement a accueilli M. Martin Provencher d'OSIsoft. Il a décrit son expérience de la mine intelligente dans le monde minier, les facteurs de réussite des entreprises ainsi que des exemples concrets qui mènent vers le 4.0. Par la suite, le directeur du Créneau d'excellence MISA, M. Alain Beauséjour, a offert une présentation du projet phare de son organisation, le projet Mission mines autonomes 2030. Ce projet de concertation, regroupant des entreprises minières, des établissements d'enseignement et de recherche ainsi que des organismes publics, vise un but ultime : la présence de plus en plus accrue de mines autonomes au Québec.

Finalement, deux conférences offertes par l'Institut national des mines ont permis d'en connaître davantage sur ses travaux de recherche. Le conseiller à l'innovation et à la recherche, M. Nicholas Thérout, a présenté les résultats préliminaires d'une étude sur la place accordée à la cybersécurité dans les programmes de formation professionnelle et collégiale menant au secteur minier. Il a été suivi de M. Alexandre Nana, aussi conseiller à l'innovation et à la recherche à l'Institut national des mines, qui a livré une conférence sur les résultats du diagnostic de la maturité numérique d'un programme d'études et de formation. Plusieurs questions du public ont permis d'interagir avec les conférenciers de l'organisation.



Présenté pour la première fois en mode virtuel, l'événement a attiré des participantes et des participants du Maroc, de Londres, des États-Unis, de la France, de l'Algérie, de la Nouvelle-Calédonie et d'ailleurs au Canada.



La campagne soulignant les 10 ans de l'Institut national des mines a permis de développer une image de marque en proposant la diffusion de plus d'une trentaine de citations de membres du conseil d'administration et de l'équipe ainsi que de partenaires sans qui l'Institut national des mines ne pourrait connaître son succès.

« L'INMQ porte le savoir-faire québécois en formation minière à l'échelle internationale. À titre de Directeur du Bureau du Québec à Rabat, j'ai pu constater l'intérêt marqué de mes partenaires marocains à participer à une communauté de pratique virtuelle sur la formation minière pilotée par l'INMQ. »



Alain Olivier
Directeur
Bureau du Québec à Rabat

Institut national
des mines
Québec



10 ans d'innovation en formation minière

Dans le cadre de ses 10 années d'existence, l'Institut national des mines a souligné l'importance de l'engagement au fil des années des membres du conseil d'administration, de l'équipe et de ses partenaires. Toujours dans une volonté d'honorer le mandat de l'organisation, soit de conseiller les ministres de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, et de l'Enseignement supérieur, M^{me} Danielle McCann, sur l'actualisation de l'offre de formation minière pour une industrie plus compétitive et plus productive, une série d'articles a été publiée au cours de l'année afin de souligner l'apport de l'Institut. Lors du colloque annuel de l'organisation, M^{me} Michèle Perron, l'une des membres fondateurs du premier conseil d'administration et

retraitée de la direction générale du Centre de services scolaire de la Baie-James, a rendu un témoignage empreint d'émotions qui, encore une fois, a su démontrer la pertinence du rôle de l'Institut national des mines.

Par ailleurs, une campagne de citations, mettant en avant-plan plus de 30 personnalités et partenaires du secteur minier, du secteur de l'éducation et d'organismes gouvernementaux entourant l'Institut, s'est échelonnée sur toute l'année d'anniversaire à travers l'infolettre *MineAvenir* et les réseaux sociaux de l'organisation. Finalement, une vidéo rétrospective de style « motion design » a retracé les 10 ans de l'Institut national des mines en montrant comment l'organisation a fait progresser la recherche sur la formation minière québécoise en arimant le développement des compétences à l'évolution de l'industrie minière vers la mine intelligente.

Une place de plus en plus significative à l'international : série de conférences virtuelles pour présenter les publications de l'Institut national des mines

L'Institut se positionne de plus en plus sur la scène internationale, ouvre la porte à de potentielles collaborations avec les organismes régionaux de promotion des exportations, et confirme sa position de partenaire privilégié des établissements de tous les ordres d'enseignement du Québec désirant internationaliser leur offre de formation minière. Le nombre de conférences données au cours de la dernière année démontre le dynamisme dont fait preuve l'Institut.

En continuité avec l'entente-cadre réalisée avec l'équipe du projet « Mines du Futur » de la Nouvelle-Calédonie en 2019, l'Institut a présenté devant quelques chercheurs et membres du personnel de l'industrie minière la conférence « Portrait numérique de l'industrie minière au Québec pour le développement des compétences du 21^e siècle ». Il s'agissait d'une occasion de positionner le Québec et la qualité de sa formation minière tout en contribuant au développement des compétences du personnel minier dans la Francophonie au regard de la transformation numérique de l'industrie minière.

Par la suite, le Rendez-vous des représentants du Québec au Canada et à l'étranger, réalisé en collaboration avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, a permis à l'Institut national des mines d'offrir une présentation devant des représentants du Québec au Maroc, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, notamment les directeurs des bureaux du Québec à Rabat et à Abidjan ainsi que le délégué général du Québec à Dakar. Dans l'objectif de faire connaître la vision internationale de l'Institut national des mines et son offre de service, l'ensemble des réalisations à l'international de même que des travaux de recherche ont été exposés.

Dans le souci de favoriser la concertation et l'émergence de projets réalisés en partenariat, l'Institut national des mines a présenté son mandat ainsi que ses réalisations à l'organisme 48^e Nord International et à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier au cours de la dernière année. Ces présentations ont permis ensuite un échange fructueux entre les organisations afin de favoriser d'éventuelles collaborations.

En mars 2021, l'Institut a participé aux Journées économiques Québec-Côte d'Ivoire 2021. En plus de l'Institut national des mines, quatre autres organisations ont présenté une conférence : 48^e Nord International, Serdex International, Investissement Québec et le Groupement Professionnel des Miniers de Côte d'Ivoire. Offert en mode virtuel, l'événement était coordonné par M. Sahindou Bamba du Bureau du Québec à Abidjan et organisé en partenariat avec Investissement Québec. Cette deuxième journée thématique, consacrée au secteur des mines, comprenait en première partie des

conférences, puis, en seconde partie, une table ronde qui donnait la possibilité aux participantes et participants d'échanger avec les panélistes. La vision de l'Institut national des mines à l'international ainsi que la formation minière québécoise, particulièrement ses atouts comme l'approche par compétences, l'utilisation de la langue française et le potentiel d'exportation à l'international de ses modes d'enseignement, ont été présentés. En continuité avec ses travaux de promotion nationale et internationale de la formation minière québécoise, l'Institut a pu jouer son rôle de levier auprès des établissements d'enseignement du Québec.

Suscitant un vif intérêt en 2020-2021, l'Institut national des mines, en collaboration avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre du secteur des mines (CSMO Mines) et l'Association minière du Québec (AMQ), a poursuivi sa série de conférences sur les publications *Portrait numérique de l'industrie minière au Québec*, *Cadre de référence des compétences à l'ère du numérique* et *Guide et outils de gestion pour le développement des compétences numériques du secteur minier* devant près de 100 participantes et participants du secteur de l'éducation, du secteur minier et de ministères du gouvernement du Québec au cours de l'année 2020-2021.



Les tendances générales en formation minière 2020-2021

• •

Tirées de la veille informationnelle hebdomadaire de l'Institut, deux publications sont produites chaque année afin de documenter les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale. Ces publications sont des outils utiles à la prise de décision, non seulement pour orienter les recherches effectuées à l'INMQ, mais également pour éclairer les entreprises minières et les établissements d'enseignement sur les besoins de formation actuels et futurs. Parmi les tendances décelées durant cette année de pandémie, on doit assurément nommer le développement de formations à distance avec l'aide d'outils numériques, mais aussi l'arrivée de plus en plus marquée de moyens concrets pour diminuer les impacts environnementaux, notamment l'effervescence entourant l'utilisation des véhicules électriques dans l'industrie minière et, par conséquent, l'offre de formation à adapter.



Les deux publications de Tendances générales en formation minière réalisées en 2020-2021.

Mise en place d'un plan d'action avec le Royaume du Maroc

• •

Sous l'impulsion de l'organisme 48^e Nord International, du Bureau du Québec à Rabat et de l'ambassade du Canada au Maroc et en Mauritanie, la participation de l'Institut national des mines en décembre 2019 à une mission au Maroc a donné lieu à une entente de collaboration, signée en mars 2020, entre l'Institut et le ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement du Royaume du Maroc. Cette entente vise à favoriser la coopération Québec/Maroc dans le domaine de l'analyse prospective des qualifications préalables et de la planification des besoins de formation pour le développement des meilleures pratiques dans le secteur minier. Au cours de l'année 2020-2021, un plan d'action a été adopté de manière conjointe par les parties québécoise et marocaine ayant pour objectif la mise en œuvre de l'entente. Dans le cadre de ce plan d'action, les échanges réciproques en matière de formation minière ont pu débiter, et ce, au plus grand bénéfice des deux parties impliquées dans l'entente. Grâce à cette entente, l'échange d'information et d'expertise sur les nouvelles approches pédagogiques, la conduite d'études et de recherches conjointes sur des sujets d'intérêt commun et la concertation et le développement de partenariats entre les établissements d'enseignement sont mis de l'avant.

Webinaire Maroc-Québec sur la santé et la sécurité au travail dans les mines

• •

L'Institut national des mines (INMQ) a organisé, en partenariat avec le gouvernement du Royaume du Maroc, un webinaire ayant pour objectif de positionner la formation en santé et en sécurité dans les métiers et les professions du secteur minier. La première partie du webinaire a permis de répertorier les lois et règlements favorisant l'encadrement législatif de la santé et de la sécurité du travail dans les mines afin que les travailleuses et les travailleurs évoluent dans un environnement sain et sécuritaire. En deuxième partie, le webinaire a dévoilé des mesures concrètes de santé et de sécurité mises en place en milieu de travail tant au Québec qu'au Maroc. Il s'agissait d'une première expérience d'organisation d'événement à l'échelle internationale entre l'Institut national des mines et le gouvernement du Maroc, plus précisément le ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement du Maroc.



Cet événement a rassemblé plus de 130 participantes et de participants du Maroc et du Québec.

Sur la photographie (bas en haut) : M^{me} Houda Jamaï, ingénieure au Laboratoire des Mines, Environnement et Développement Durable ENSM de Rabat, M. Jean-François Pressé, PDG de l'Institut national des mines et M. Mohammed Ghazali, secrétaire général du ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement du Royaume du Maroc.

L'infolettre *MineAvenir* : près de 45 articles présentant le secteur minier sous l'angle de la formation

L'infolettre *MineAvenir* est une publication hebdomadaire transmise à plus de 800 abonnées et abonnés du secteur de l'éducation, du secteur minier et d'organismes gouvernementaux. Chaque semaine, l'Institut national des mines propose «À la Une», un article présentant notamment les travaux de recherche, le portrait de travailleuses ou travailleurs du secteur minier, des conférences avec des partenaires ou des initiatives porteuses pour la formation minière au Québec. C'est précisément 43 articles qui ont été rédigés en 2020-2021. De plus, la veille informationnelle de l'INMQ offre la possibilité aux abonnées et abonnés de lire des articles diffusés par d'autres organisations. Les 10 ans de l'organisation, les tendances générales en formation minière, la présence de la cybersécurité et du numérique dans les programmes d'études et de formation et la reconnaissance des acquis et des compétences ne sont que quelques-uns des sujets qui ont été abordés au cours de l'année 2020-2021.

INFOLETTRE MINEAVENIR
Institut national des mines Québec

10 ans d'innovation pour la formation minière

Édition spéciale du 30 avril 2020

L'importance de la cybersécurité dans le domaine minier et les mesures d'atténuation des facteurs de risques

Institut national des mines

L'importance de la cybersécurité dans les industries est une tendance remarquée depuis déjà quelques années des entreprises minières. L'arrivée massive de données a mené les organisations à revoir le niveau de sécurité de leurs données. Le coordonnateur des technologies de l'entreprise Newmont Goldcorp, monsieur Michel Samovojiski, a offert une conférence sur la cybersécurité lors du dernier colloque de l'INMQ en novembre dernier. La conférence est désormais en ligne.

INFOLETTRE MINEAVENIR
Institut national des mines Québec

10 ans d'innovation pour la formation minière

Édition du 20 août 2020

L'Institut national des mines : un pionnier du discours sur l'automatisation

Institut national des mines

L'évolution du secteur minier mondial et ses répercussions sur la formation minière sont suivies méticuleusement par l'équipe. Le discours sur la mine automatisée est diffusé par l'INMQ depuis déjà quelques années. Cet article trace un bref historique des publications de l'organisation au cours de son existence sur le sujet en démontrant le caractère novateur de son discours.

INFOLETTRE MINEAVENIR
Institut national des mines Québec

10 ans d'innovation pour la formation minière

Édition du 10 décembre 2020

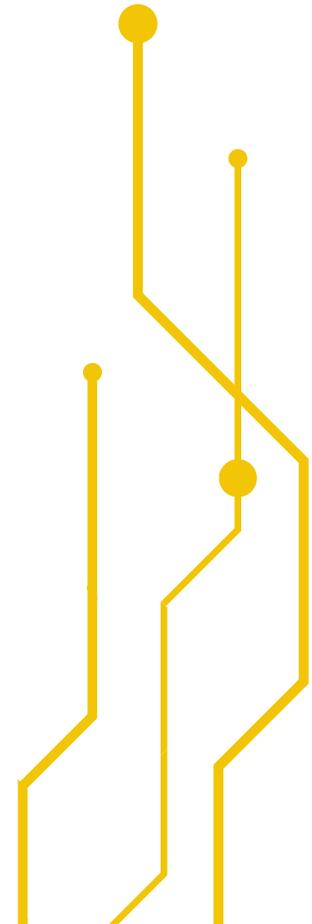
SOPHIE BERGERON : une leader d'influence pour le secteur minier québécois

Institut national des mines

Devenue vice-présidente de la Santé, de la Sécurité, de l'Environnement et de la Sûreté (HSES) chez Rio Tinto, et ce, en pleine pandémie, Sophie Bergeron a une carrière enviable dans le secteur minier. Auparavant directrice de la mine Éléonore chez Newmont Corporation dans le Nord-du-Québec, elle a su faire preuve d'audace et d'influence au cours des 20 dernières années. Sophie Bergeron a la volonté de relever les défis, d'influencer et d'encourager toutes et tous à se doter des meilleures pratiques en matière de développement durable dans le secteur minier. Voici le parcours d'une ingénieure d'influence figurant parmi les femmes les plus inspirantes au monde dans le secteur minier selon le Women In Mining.

La visibilité de l'Institut dans l'espace public et médiatique en 2020-2021

- + de 50 publications et articles;
- + de 6 750 abonnés à ses réseaux;
- + de 10 conférences.







2. LES RÉSULTATS

2.1 PLAN STRATÉGIQUE 2018-2023

Cette section a pour objectif de présenter les résultats de l'Institut national des mines relatifs à l'atteinte des cibles établies dans sa planification stratégique 2018-2023.

Sommaire des résultats 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018-2023

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultat 2020-2021	Page
Orientation 1 : Connaître les tendances en formation minière				
Objectif 1 : Documenter les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale par des activités de veille	Nombre de publications sur les tendances	Cible annuelle : 2 publications par année	Résultat atteint	27
Objectif 2 : Analyser les tendances en innovation susceptibles d'avoir un impact sur la formation minière au Québec	Production de rapports d'analyse des tendances	Cible annuelle : 1 rapport par année	Résultat atteint	27
Orientation 2 : Diffuser les tendances innovantes en formation minière				
Objectif 3 : Promouvoir le résultat des travaux de l'Institut auprès des partenaires institutionnels et corporatifs lors d'événements ciblés et sur des thèmes documentés	Nombre de partenaires institutionnels et corporatifs rejoints	Cible annuelle : 5 partenaires par année	Résultat atteint	28
Orientation 3 : Contribuer à l'actualisation de l'offre de formation				
Objectif 4 : Réaliser des études prévisionnelles et prospectives pour l'élaboration et la mise à jour d'un référentiel de compétences recherchées	Nombre d'études produites	Cible annuelle : 2 études par année	Résultat atteint	30
Objectif 5 : Réaliser des projets pilotes visant la diversification des modes d'enseignement	Nombre de projets	Cible annuelle : 1 projet tous les deux ans	Résultat atteint ²	30
Objectif 6 : Soumettre des avis au ministre pour faire évoluer l'offre de formation	Nombre d'avis	Cible annuelle : 1 avis par année	Résultat atteint	31
Orientation 4 : Contribuer à l'attraction d'une main-d'œuvre diversifiée dans les métiers et les professions du secteur minier				
Objectif 7 : Réaliser des activités de promotion avec des partenaires	Nombre d'activités de promotion avec des partenaires	Cible annuelle : 3 activités réalisées en partenariat par année	Résultat atteint	32
Objectif 8 : Contribuer à la promotion de la Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans les métiers et les professions du secteur minier	Nombre d'organismes rejoints dans les activités de promotion de la RAC	Cible annuelle : 1 nouvel organisme par année	Résultat atteint	33
Objectif 9 : Contribuer à la promotion internationale de la formation minière offerte au Québec	Nombre d'activités de promotion	Cible annuelle : 2 activités par année	Résultat atteint	34

2. En raison du contexte pandémique, cet objectif a été amendé en cours d'année afin de réduire sa cible étant donné que le projet pilote prévu n'aurait pu être réalisé puisqu'il nécessitait la mobilisation et un temps de travail de plusieurs intervenantes et intervenants d'établissements d'enseignement du Québec, déjà affairés à gérer la crise au sein de leur propre organisation.

Résultats détaillés 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018-2023

Enjeu 1

La connaissance des tendances en formation ayant un impact sur le développement des compétences de l'avenir

Orientation 1

Connaître les tendances en formation minière

Axe d'intervention 1

Identification des tendances en innovation

Objectif 1

Documenter les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale par des activités de veille

Indicateur

Nombre de publications sur les tendances

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Cible	2 publications par année	2 publications par année	2 publications par année
Résultats	<p>Rapport sur les tendances en formation minière 2018 Recension de la veille informationnelle du 11 janvier 2018 au 28 juin 2018 (janvier 2019)</p> <p>Rapport sur les tendances en formation minière 2018-2019 Recension de la veille informationnelle du 13 septembre 2018 au 31 janvier 2019 (mars 2019)</p> <p>CIBLE ATTEINTE</p>	<p>Rapport sur les tendances en formation minière 7 février au 20 juin 2019. Rapport semestriel tiré de l'infolettre <i>MineAvenir</i> (décembre 2019)</p> <p>Rapport sur les tendances en formation minière 12 septembre 2019 au 30 janvier 2020. Rapport semestriel tiré de l'infolettre <i>MineAvenir</i> (mars 2020)</p> <p>CIBLE ATTEINTE</p>	<p>Rapport sur les tendances en formation minière 6 février au 18 juin 2020. Rapport semestriel tiré de l'infolettre <i>MineAvenir</i> (octobre 2020)</p> <p>Rapport sur les tendances en formation minière 20 août 2020 au 28 janvier 2021. Rapport semestriel tiré de l'infolettre <i>MineAvenir</i> (Diffusion prévue en mai 2021)</p> <p>CIBLE ATTEINTE</p>

Objectif 2

Analyser les tendances en innovation susceptibles d'avoir un impact sur la formation minière au Québec

Indicateur

Production de rapports d'analyse des tendances

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Cible	1 rapport par année	1 rapport par année	1 rapport par année
Résultats	<p>Transformation numérique et compétences du 21^e siècle pour la prospérité du Québec. Exemple de l'industrie minière - sommaire de gestion (juin 2018)</p> <p>Transformation numérique et compétences du 21^e siècle pour la prospérité du Québec. Exemple de l'industrie minière - ouvrage complet (juin 2018)</p> <p>CIBLE ATTEINTE</p>	<p>Portrait des simulateurs d'engins miniers en formation minière présents dans les centres de formation professionnelle, les cégeps et les entreprises du secteur minier au Québec. Collecte de données (décembre 2019)</p> <p>CIBLE ATTEINTE</p>	<p>Portrait de la cybersécurité dans les programmes de formation professionnelle et les programmes d'études collégiales menant à l'exercice d'un métier ou d'une profession dans le secteur minier (diffusion prévue en juin 2021)</p> <p>CIBLE ATTEINTE</p>

Orientation 2

Diffuser les tendances innovantes en formation minière

Axe d'intervention 2

Représentation stratégique ciblée

Objectif 3

Promouvoir le résultat des travaux de l'Institut auprès des partenaires institutionnels et corporatifs lors d'événements ciblés et sur des thèmes documentés

Indicateur

Nombre de partenaires institutionnels et corporatifs rejoints

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Cible	5 partenaires par année	5 partenaires par année	5 partenaires
Résultats	<p>Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Amos Semaine minière – salon des exposants (avril 2018)</p> <p>Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Val-d'Or Semaine minière – salon des exposants (avril 2018)</p> <p>Association pour l'enseignement de la science et de la technologie au Québec Journée des TTP – salon des exposants (avril 2018)</p> <p>Conseil de bande de Chisasibi et Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue (SAENCAT) Journée Business and Higher Education – partenariats et échanges (avril 2018)</p> <p>Revue Ressources, Mines et industrie 5 parutions par année</p> <p>Ordre des conseillères et conseillers d'orientation du Québec Colloque – salon des exposants, à Saint-Hyacinthe (juin 2018)</p> <p>Centre de formation professionnelle Val-d'Or Conférence donnée et webinaire en direct au Colloque des formateurs FMTM : Formation modulaire du travailleur minier (juin 2018)</p> <p>CSMO Mines et Association minière du Québec Salon national de l'éducation de Montréal – exposants (octobre 2018)</p> <p>Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Congrès Québec Mines – activité de réseautage et salon des exposants, à Québec (novembre 2018)</p>	<p>6 centres de formation professionnelle de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec Conférence donnée auprès des directions des centres (mai 2019)</p> <p>Conseil régional des partenaires du marché du travail Nord-du-Québec Conférence donnée auprès des membres (juin 2019)</p> <p>Mines du futur en Nouvelle-Calédonie Conférence donnée se basant sur les travaux antérieurs (août 2019)</p> <p>Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM) Courte conférence donnée au Colloque en santé et sécurité (septembre 2019)</p> <p>Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Congrès Québec Mines – activité de réseautage et salon des exposants, à Québec (novembre 2019)</p> <p>CSMO Mines et Association minière du Québec Présentation d'une conférence sur les compétences à l'ère du numérique devant les établissements d'enseignement et des entreprises minières (janvier 2020)</p> <p>Cégep de Thetford Présentation d'une conférence sur les compétences à l'ère du numérique devant les étudiantes et les étudiants ainsi que le personnel enseignant (février 2020)</p> <p>Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Thetford Mines Conférence donnée sur la mine du futur (février 2020)</p>	<p>48° Nord International Présentation de l'INMQ et de ses travaux (juillet 2020)</p> <p>Mines du futur en Nouvelle-Calédonie Conférence donnée sur le Portrait numérique de l'industrie minière au Québec (septembre 2020)</p> <p>Ministère des Relations internationales et de la Francophonie Présentation offerte auprès des différents représentants des bureaux du Québec à l'étranger (novembre 2020)</p> <p>Plus de 200 participants de partout dans le monde Conférences données sur les résultats préliminaires du Portrait de la cybersécurité et du Diagnostic numérique lors du colloque annuel de l'INMQ (novembre 2020)</p> <p>Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM) Présentation de l'INMQ et de ses travaux (décembre 2020)</p> <p>Serdex International, Investissement Québec, 48° Nord International et Groupement Professionnel des Miniers de Côte d'Ivoire Présentation de l'INMQ et de la formation minière québécoise dans le cadre des Journées économiques Québec-Côte d'Ivoire 2021 (mars 2021)</p> <p>CSMO Mines et Association minière du Québec Présentation d'une conférence sur les compétences à l'ère du numérique devant les établissements d'enseignement et des entreprises minières (novembre 2020, décembre 2020 et janvier 2021)</p>

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Cible	5 partenaires par année	5 partenaires par année	5 partenaires
Résultats	<p>Chambre de commerce de Val-d'Or Dîner-conférence et webinaire (décembre 2018)</p> <p>Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) Colloque sur l'approche orientante – conférence donnée et salon des exposants, à Victoriaville (mars 2019)</p> <p>Infolettre MineAvenir Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, portant notamment sur les travaux de l'INMQ.</p> <p>CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE</p>	<p>Revue Ressources, Mines et industrie 5 parutions par année</p> <p>Infolettre MineAvenir Près de 800 abonnés de cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, portant notamment sur les travaux de l'INMQ.</p> <p>CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE</p>	<p>Infolettre MineAvenir Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, portant notamment sur les travaux de l'INMQ.</p> <p>Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue 1 parution dans la revue <i>Ressources, Mines et industrie</i></p> <p>CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE</p>



Enjeu 2

L'actualisation de l'offre de formation

Orientation 3

Contribuer à l'actualisation de l'offre de formation

Axe d'intervention 3

Identification de nouvelles compétences

Objectif 4

Réaliser des études prévisionnelles et prospectives pour l'élaboration et la mise à jour d'un référentiel de compétences recherchées

Indicateur

Nombre d'études produites

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Cible	2 études par année	2 études par année	2 études
Résultats	<p>Portrait numérique de la main-d'œuvre et des entreprises minières (mars 2019)</p> <p>Référentiel de compétences (mars 2019)</p> <p>CIBLE ATTEINTE</p>	<p>Reconnaissance des acquis et des compétences en formation minière de niveau secondaire. Rapport de recherche documentaire (octobre 2019)</p> <p>Outil diagnostic de la maturité numérique des programmes d'études et de formation : application au secteur minier du Québec (phase 1 : Grille du diagnostic) (mars 2019)</p> <p>CIBLE ATTEINTE</p>	<p>Formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel : analyse comparative 2013-2016-2019 (diffusion prévue en avril 2021)</p> <p>Diagnostic numérique 4.0 des programmes de formation et d'études (diffusion prévue à l'automne 2021)</p> <p>CIBLE ATTEINTE</p>

Axe d'intervention 4

Diversification des modes d'enseignement

Objectif 5

Réaliser des projets pilotes visant la diversification des modes d'enseignement

Indicateur

Nombre de projets

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Cible	1 projet tous les deux ans	1 projet tous les deux ans	1 projet tous les deux ans
Résultats	<p>SAMI-PRO (septembre 2018) Lancement du projet SAMI-PRO, destiné à la clientèle de la formation professionnelle minière</p> <p>Vidéo interactive (mars 2019) Formation en ligne sur les notions de communication en contexte minier</p> <p>Activité pédagogique sur vidéo 360 degrés (mars 2019) Présentation des métiers et des professions du secteur minier</p> <p>CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE</p>	<p>Projet pilote en formation minière interordres (professionnel, collégial et universitaire) - Élaboration du projet</p> <p>CIBLE ATTEINTE</p>	<p>Projet pilote en formation minière interordres (professionnel, collégial et universitaire) - mise en place du projet*</p> <p>CIBLE ATTEINTE</p>

* Dans le contexte de la pandémie, l'Institut national des mines a procédé à une mise à jour du Plan stratégique 2018-2023 de l'organisation. Le prochain projet pilote sera effectué d'ici 2023. Ainsi, la cible a été atteinte 2020-2021.

Objectif 6

Soumettre des avis au ministre pour faire évoluer l'offre de formation

Indicateur

Nombre d'avis

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Cible	1 avis par année	1 avis par année	1 avis par année
Résultats	<p>Avis sur les outils de simulation Dépôt officiel en novembre 2019 au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur</p> <p>CIBLE ATTEINTE</p>	<p>Avis visant à soutenir l'internationalisation de l'offre de formation minière du Québec Version préliminaire présentée au conseil d'administration du 19 mars 2020 et dépôt officiel au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en février 2021</p> <p>CIBLE ATTEINTE</p>	<p>Mesurer l'intégration du numérique dans les programmes d'études : déploiement d'un outil de diagnostic L'avis a été adopté au conseil d'administration le 22 mars 2021 et un dépôt officiel aux ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sera effectué dans les prochains mois.</p> <p>CIBLE ATTEINTE</p>



Enjeu 3

L'attraction de la main-d'œuvre dans le secteur minier

Orientation 4

Contribuer à l'attraction d'une main-d'œuvre diversifiée dans les métiers et les professions du secteur minier

Axe d'intervention 5

Promotion nationale des métiers et des professions

Objectif 7

Réaliser des activités de promotion avec des partenaires

Indicateur

Nombre d'activités de promotion avec des partenaires

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Cible	3 activités réalisées en partenariat par année	3 activités réalisées en partenariat par année	4 activités réalisées en partenariat par année
Résultats	<p>Infolettre MineAvenir Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, proposant notamment des portraits de travailleuses et de travailleurs</p> <p>Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Amos Semaine minière – salon des exposants (avril 2018)</p> <p>Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Val-d'Or Semaine minière – salon des exposants (avril 2018)</p> <p>Association pour l'enseignement de la science et de la technologie au Québec Journée des TTP – salon des exposants (avril 2018)</p> <p>Revue Ressources, Mines et industrie Édition spéciale sur les métiers et les professions dans le secteur minier</p> <p>Ordre des conseillères et conseillers d'orientation du Québec Colloque – salon des exposants (juin 2018)</p> <p>CSMO Mines et Association minière du Québec Salon national de l'éducation de Montréal – exposants (octobre 2018)</p>	<p>Infolettre MineAvenir Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, proposant notamment des portraits de travailleuses et de travailleurs</p> <p>Revue Ressources, Mines et industrie Édition spéciale sur les métiers et les professions dans le secteur minier</p> <p>Salon national de l'éducation de Montréal – exposants CSMO Mines et Association minière du Québec (octobre 2019)</p> <p>Conférence sur les compétences à l'ère du numérique Conférence devant les établissements d'enseignement et des entreprises minières où des métiers et des professions sont ciblés, réalisée en collaboration avec CSMO Mines et Association minière du Québec (janvier 2020)</p> <p>Conférence sur la mine du futur En partenariat avec l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Theftord Mines (février 2020)</p> <p>Zoom minier En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines)</p>	<p>Infolettre MineAvenir Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, proposant notamment des portraits de travailleuses et de travailleurs</p> <p>Visite des kiosques lors de l'événement virtuel Association d'exploration minière du Québec</p> <p>Salon Carrière Formation de Québec 2020 Présentation des métiers et des professions en kiosque</p> <p>Présentation des métiers et des professions du secteur minier En partenariat avec le Royaume du Maroc</p> <p>Zoom minier En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines)</p>

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Cible	3 activités réalisées en partenariat par année	3 activités réalisées en partenariat par année	4 activités réalisées en partenariat par année
Résultats	<p>Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) Colloque sur l'approche orientante – conférence donnée et salon des exposants (mars 2019) ainsi que des articles présentant des portraits de travailleuses et de travailleurs du secteur minier dans la revue <i>L'Informateur</i></p> <p>Zoom minier En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines)</p> <p>Mines et vie En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines)</p> <p>Monemploi.com Diffusion de vidéos présentant des métiers et des professions</p> <p>Guide Choisir Diffusion de publicités de l'Institut national des mines</p>	<p>Mines et vie En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines)</p> <p>Guide Choisir Diffusion de publicités de l'Institut national des mines</p>	<p>Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) Quatre articles présentant des portraits de travailleuses et de travailleurs du secteur minier dans la revue <i>L'Informateur</i></p>
	CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE	CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE	CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE

Axe d'intervention 5

Promotion nationale des métiers et des professions

Objectif 8**Contribuer à la promotion de la Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans les métiers et les professions du secteur minier****Indicateur**

Nombre d'organismes rejoints dans les activités de promotion de la RAC

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Cible	1 nouvel organisme par année	1 nouvel organisme par année	1 nouvel organisme par année
Résultats	<p>Université de Sherbrooke Rapport sur la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation minière de niveau secondaire (mars 2019)</p> <p>Les commissions scolaires qui ont contribué à la recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois Centre de formation professionnelle Val-d'Or • Commission scolaire de la Baie-James Centre de formation professionnelle de la Baie-James • Commission scolaire de l'Estuaire Centre de formation professionnelle de Forestville 	<p>Université de Sherbrooke Travaux de recherche documentant la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences dans le secteur minier, de la demande d'information jusqu'à l'obtention du diplôme par voie de la RAC (en cours)</p> <p>En partenariat avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre d'expertise en reconnaissance des acquis (CERAC) Commission scolaire Harricana 	<p>Ministère des Relations internationales et de la Francophonie Présentation offerte auprès des différents représentants des bureaux du Québec à l'étranger (novembre 2020)</p> <p>Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines Présentation lors du conseil d'administration de l'organisation concernant l'importance de la RAC en formation professionnelle et collégiale (février 2021)</p> <p>Centre d'expertise en reconnaissance des acquis (CERAC Harricana) Article sur la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences dans le secteur minier (février 2021)</p>
	CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE	CIBLE ATTEINTE	CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE

Axe d'intervention 6

Promotion internationale de la formation offerte par les établissements d'enseignement du Québec

Objectif 9

Contribuer à la promotion internationale de la formation minière offerte au Québec

Indicateur

Nombre d'activités de promotion

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Cible	2 activités par année	2 activités par année	2 activités par année
Résultats	<p>48° Nord International Délégation du Chili Délégation du Bénin (mai 2018)</p> <p>Société géologique de France Trois articles écrits dans la revue <i>Géologie</i> (juin 2018)</p> <p>SIM Sénégal (novembre 2018)</p>	<p>Mines du futur en Nouvelle-Calédonie Entente de collaboration avec l'équipe du projet Mines du futur (août 2019)</p> <p>48° Nord International Mission au Maroc (décembre 2019)</p> <p>Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC) (mars 2020)</p> <p>Signature d'une entente de collaboration avec le gouvernement du Royaume du Maroc;</p> <p>Rencontres également avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le délégué commercial du Canada au Burkina Faso; • l'ambassadeur du Canada en Côte d'Ivoire; • la déléguée commerciale du Canada en Côte d'Ivoire et au Libéria; • le directeur de la Société pour le développement minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI) et le ministre des Mines et de la Géologie, M. Jean Claude Kouassi; • l'ambassadeur du Canada en République démocratique du Congo et auprès de la République du Congo; • le délégué commercial du Canada au Ghana; • le ministre de Lands and Natural Resources du Ghana; • le délégué commercial du Canada au Mali; • le directeur de la Géologie et des Mines au ministère des Mines et du Pétrole du Mali; • le Haut-commissaire (ambassadeur) adjoint du Canada au Nigéria; • Export Québec. 	<p>Mines du futur en Nouvelle-Calédonie Conférence donnée sur le Portrait numérique de l'industrie minière au Québec (septembre 2020)</p> <p>Ministère des Relations internationales et de la Francophonie Présentation offerte auprès des différents représentants des bureaux du Québec à l'étranger (novembre 2020)</p> <p>Premier colloque virtuel de l'INMQ Conférences données sur les résultats préliminaires du Portrait de la cybersécurité et du Diagnostic numérique lors du colloque annuel de l'INMQ rassemblant plus de 200 personnes de partout dans le monde (novembre 2020)</p> <p>Revue Formation et profession Premier article paru dans une revue scientifique internationale en éducation (mars 2021)</p> <p>Présentation de l'INMQ et de la formation minière québécoise Dans le cadre des Journées économiques Québec-Côte d'Ivoire 2021 avec Serdex International, Investissement Québec, 48° Nord International et Groupement Professionnel des Miniers de Côte d'Ivoire (mars 2021)</p> <p>Webinaire Maroc-Québec sur la santé et la sécurité du travail dans le secteur minier Entente de collaboration avec le gouvernement du Royaume du Maroc (mars 2021)</p>
	CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE	CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE	CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE

2.2 DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

L'Institut national des mines n'offre pas de services aux citoyens.



3.LES RESSOURCES

UTILISÉES

3.1 UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Concernant la gestion des ressources humaines, l'Institut national des mines a adopté un plan d'effectifs 2020-2021.

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars 2021 incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité	2020-2021	2019-2020	Écart
Direction générale et conseil d'administration	1	1	0
Projets, recherches et analyses	2	2	0
Administration	2	2	0
Communication	2	2	0
Total	7	7	0

Formation et perfectionnement du personnel

Afin de soutenir le développement professionnel de chaque employé, les besoins en formation continue sont définis et convenus à l'avance avec la personne concernée, lors de son évaluation annuelle. Au cours de la dernière année, **dix-huit** formations ont été données aux membres de l'équipe de l'Institut national des mines.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2020	2019
Favoriser le perfectionnement des compétences	2 515\$	2 025\$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	800\$	370\$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	2 225\$	200\$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	1 300\$	31\$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	949\$	820\$

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2020	2019
Proportion de la masse salariale (%)	1,4%	1%
Nombre moyen de jours de formation par personne	6,8	3,6
Cadre	2,1	4
Professionnel	19,9	16
Soutien administratif (fonctionnaire)	39,6	5
Total	61,6	25
Somme allouée par personne	865\$	510\$

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation. Les départs involontaires comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

L'Institut comptait six employées et employés à temps plein jusqu'en décembre 2020 et une personne s'est ajoutée à l'équipe en janvier 2021. De plus, une employée à temps partiel a pris sa retraite le 31 mars 2021.

Données accessibles concernant le taux de départ volontaire

Le taux de départ volontaire de la fonction publique ne comprend pas les mouvements de type mutation et n'est donc pas comparable au taux de départ volontaire ministériel. Toutefois, le taux de départ volontaire ministériel serait comparable à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation puisqu'il comprendrait alors les mouvements de type mutation.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Taux de départ volontaire (%)	14% (1 employé sur 7)	16% (1 employé sur 5)	40% (2 employés sur 5)

3.2 UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2020-2021 (000 \$)	Dépenses prévues ³ au 31 mars 2021 ⁴ (000 \$)	Dépenses réelles 2019-2020 (000 \$) Source : Comptes publics 2019-2020 ⁵	Écart (000 \$)	Variation ⁶ (%)
Traitements et avantages sociaux	653 646	736 466	633 513	102 952	16,3
Services professionnels	305 679	197 590	271 437	(73 847)	-27,2
Frais de déplacement	46 000	4 318	75 857	(71 539)	-94,3
Amortissement des immobilisations corporelles	28 304	24 107	26 242	(2 136)	-8,1
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	5 438	-	-	-
Fournitures et approvisionnements	9 140	5 045	20 601	(10 117)	-49,1
Publicité et communication	26 000	10 163	34 515	(24 352)	-70,6
Frais de formation	6 000	7 789	6 198	1 591	25,7
Frais de représentation	3 415	138	909	(771)	-84,8
Frais financiers	900	486	515	(29)	-5,6

La gestion de la pandémie et les mesures de relance de l'économie n'ont engendré aucune dépense puisque le télétravail était déjà en implantation avant la crise sanitaire.

3. Dans ce tableau, les dépenses «prévues» représentent les dépenses réelles en termes comptables.

4. Dont 0\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

5. Dont 0\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

6. La variation (%), c'est la différence entre les dépenses prévues au 31 mars 2021 et l'écart entre le budget des dépenses 2020-2021 et les dépenses prévues au 31 mars 2021.

3.3 UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2020-2021

Type d'intervention	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)
Projets ¹	0	0
Activités ²	0	26 732
Total	0	26 732

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

2. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

Principales activités en ressources informationnelles des autres ressources y étant affectées

L'Institut national des mines : l'un des leaders en infonuagique au gouvernement du Québec

Fidèle à sa philosophie organisationnelle axée sur l'évolution technologique, l'Institut national des mines a répondu positivement à l'appel de candidatures pour participer au projet pilote d'Infrastructures technologiques Québec (ITQ), plus précisément du comité chargé de l'application du Programme de consolidation des centres de traitement informatique (CCTI) qui, en vertu du décret 596-2020, s'est vu confier le mandat de consolider les CTI et d'optimiser le traitement et le stockage des données gouvernementales par le recours prioritaire au nuage externe. L'échéance pour la réalisation ultime de ce projet d'envergure a été fixée à décembre 2025.

En février 2021, l'Institut national des mines (INMQ) est ainsi devenu le premier organisme public du gouvernement du Québec à transférer la totalité de ses actifs informationnels en infonuagique. L'Institut national des mines a finalisé ce long parcours de transformation infonuagique en début d'année 2021 et a ainsi pu répondre aux objectifs du Programme. Dans le cadre de ce projet gouvernemental de migration des charges dans le nuage externe, l'Institut national des mines a servi de modèle d'organisme de petite taille en participant au projet pilote. D'ailleurs, M^{me} Lyne Bisson, secrétaire générale durant ce mandat à l'Institut, a été invitée à offrir une conférence sur le sujet à l'ensemble des organismes gouvernementaux, soit près de 80 personnes.





4.ANNEXES

AUTRES EXIGENCES

4.1 GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	3 155	0	3 155	1,73
2. Personnel professionnel	5 460	0	5 460	2,99
3. Personnel infirmier				
4. Personnel enseignant				
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	3 640	0	3 640	1,99
6. Agents de la paix				
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service				
8. Étudiants et stagiaires				
Total 2020-2021	12 255		12 255	6,71
Total 2019-2020	s. o.	s. o.	11 628	6,36

Contrats de service

Pour la gestion et le contrôle de ses effectifs, l'Institut s'appuie sur la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE) (RLRQ, chapitre G-1.011) et la Loi sur les contrats des organismes publics (C-65.1). Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)		
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	2	65 022 \$
Total des contrats de service	2	65 022 \$

4.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2015-2020

Objectif 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Un plan de développement durable pour l'année 2020-2021 a été adopté le 19 mars 2020 lors d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de l'Institut. Ce plan se concentre sur la mise en œuvre d'actions qui contribueront à l'atteinte de l'orientation 1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 « Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique ». Considérant l'entrée en vigueur de la nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable 2021-2026 (SGDD), le présent plan d'action se veut bref et concis.

Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
Action 1 : Archiver numériquement les documents dans un système de classification électronique	Former le personnel sur l'utilisation du système de gestion documentaire	100 % du personnel formé au 31 mars 2021	100 % du personnel formé au 31 mars 2021	Atteinte
	Évaluer le pourcentage d'utilisation du système de gestion documentaire par le personnel	100 % du personnel utilise régulièrement le système de classification électronique au 31 mars 2021	100 % du personnel utilise régulièrement le système de classification électronique au 31 mars 2021	Atteinte
Action 2 : Favoriser la réduction des déplacements dans le cadre du travail	Pourcentage des déplacements impliquant plus de 2 membres du personnel lorsqu'il est fait en covoiturage	100 % des déplacements faits en covoiturage, lorsque la situation le permet, au 31 mars 2021	En raison du confinement dû à la pandémie, aucun déplacement n'a été effectué	Atteinte
	Proportion des réunions de comités comptant 6 personnes et moins tenues par conférence électronique ou par visioconférence	100 % des réunions au 31 mars 2021	100 % des réunions ont été tenues en vidéoconférence	Atteinte
Action 3 : Réduire la consommation de papier dans le cadre des activités régulières de l'Institut	Proportion des dossiers de suivi sans papier	80 % des dossiers au 31 mars 2021	80 % des dossiers au 31 mars 2021	Atteinte
Action 4 : Organiser et tenir des événements de manière écoresponsable	Proportion d'événements organisés par l'Institut intégrant des mesures écoresponsables	Au moins 50 % des événements au 31 mars 2021	En raison du confinement dû à la pandémie, 100 % des événements ont été tenus à distance	Atteinte
Action 5 : Optimiser la gestion écoresponsable du parc informatique	Intégrer le réseau informatique de l'Institut au CCTI conformément au décret 38-2019	100 % du réseau informatique est en infonuagique ou hébergé au CSPQ	100 % du réseau informatique est en infonuagique (L'organisation a complété sa migration au mois de janvier 2021.)	Atteinte
	Maintenir le nombre actuel d'imprimantes partagées et d'imprimantes monopostes	1 imprimante partagée et 1 imprimante monoposte au 31 mars 2021	1 imprimante partagée et 1 imprimante monoposte au 31 mars 2021	Atteinte

Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
Action 6 : Sensibiliser le personnel aux attitudes écoresponsables	Pourcentage du personnel sensibilisé à l'écoresponsabilité	100 % du personnel a été sensibilisé au 31 mars 2021	100 % du personnel a été sensibilisé au 31 mars 2021 (sensibilisation en continu lors d'organisation d'événements)	Atteinte

4.3 OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES

L'Institut national des mines n'est pas tenu, selon les instructions sur la réalisation du rapport annuel de gestion 2020-2021, de remplir cette section.

4.4 DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS

Dans le cadre de l'application de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, le Protecteur du citoyen a accueilli favorablement, le 1^{er} mai 2017, la demande de dispense de l'Institut national des mines quant à l'application de l'article 18 de cette loi, en s'appuyant sur l'article 19 et sur une balise fixée par le Protecteur même, qui accorde d'emblée une dispense aux organismes de moins de 50 employées et employés qui en font la demande.

En contrepartie de cette dispense, le Protecteur du citoyen exigeait de l'Institut qu'il informe les membres de son personnel du moyen de se prévaloir de leurs droits en vertu de cette loi. Conformément à cette exigence, le président-directeur général s'acquitte de cette responsabilité en transmettant, une fois l'an, une note de service à son personnel pour lui rappeler ses droits en vertu de cette loi et l'inviter à s'adresser au Protecteur du citoyen, si nécessaire.

4.5 ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Conformément à l'article 19 de la Loi sur l'Institut national des mines, tout en considérant le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques 2018-2023, les membres du personnel de l'Institut sont nommés selon le plan d'effectifs établi par règlement de l'Institut. De plus, seul le président-directeur général est nommé par décret ministériel. L'Institut national des mines respecte la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (L.R.Q., c. A-2.01).

4.6 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS PUBLICS

Le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie qui s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Institut national des mines a été dûment adopté le 25 novembre 2010, par la résolution INM-1011-020. Il est également accessible sur le site Web de l'Institut au www.inmq.gouv.qc.ca.

Un règlement sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés a également été adopté par le conseil d'administration en décembre 2017. Ce code régit notamment les conflits d'intérêts ainsi que la protection et la confidentialité des renseignements personnels. Il résulte d'une recommandation émise en mai 2017 par le Vérificateur général du Québec. Il est accessible sur le site Web de l'Institut au www.inmq.gouv.qc.ca.

Il est important de noter qu'aucune irrégularité ni aucun manquement n'a été observé pour l'année 2020-2021 quant aux règles édictées dans ces règlements.

Objet et champ d'application

1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de l'Institut national des mines et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.
2. Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Institut, incluant le président-directeur général et la ou le secrétaire d'assemblée.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

Section 1 : Règles et principes généraux

3. Le membre du conseil d'administration de l'Institut est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1) ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles et se référer à la mission de l'Institut et aux valeurs énoncées dans la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise, reproduite à l'annexe I.

4. La contribution des membres du conseil d'administration de l'Institut à la réalisation de sa mission doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
5. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel de l'Institut ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.

Section 2 : Exercice de la fonction d'administrateur

6. Le membre du conseil d'administration de l'Institut se rend disponible pour remplir ses fonctions, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires de l'Institut et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.

Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.

7. Le membre du conseil d'administration de l'Institut met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de l'Institut.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence sur une décision à prendre ou une action à poser.

8. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil d'administration de l'Institut s'assure que celle-ci respectera l'ensemble des règles et des politiques applicables à l'Institut, à moins que la décision n'ait pour objet de les modifier.
9. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires de l'Institut et l'information afférente respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

Section 3 : Discrétion et réserve

10. Le membre du conseil d'administration de l'Institut est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
11. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
12. Le président du conseil d'administration ainsi que le président-directeur général de l'Institut doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
13. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Section 4 : Honnêteté et indépendance

14. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Le membre du conseil doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration de l'Institut tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Institut, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

15. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt visé à l'article 14. Il doit aussi se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

En outre, le président-directeur général de l'Institut ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut. Si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, il doit y renoncer ou en disposer avec diligence.

16. Le président du conseil d'administration de l'Institut s'assure que le procès-verbal des réunions de l'Institut fait état de toute abstention d'un des membres du conseil sur les décisions portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt.
17. Le président du conseil d'administration de l'Institut, s'il est en conflit d'intérêts potentiel ou apparent, nomme un autre membre du conseil d'administration pour présider la réunion durant les délibérations et le vote.
18. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
19. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne doit pas confondre les biens de l'Institut avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
20. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut accepter aucun cadeau, aucune marque d'hospitalité, ni aucun autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, toute autre marque d'hospitalité ou tout avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

21. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
22. Le président-directeur général de l'Institut doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

- 23.** Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des considérations extérieures telles que la possibilité d'une nomination ou des perspectives ou offres d'emploi.

Section 5 : Après-mandat

- 24.** Le membre du conseil d'administration de l'Institut qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'Institut.
- 25.** Le membre du conseil d'administration de l'Institut qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Institut ou un autre organisme ou entreprise avec lesquels il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Institut est partie et sur laquelle il détient de l'information non dévoilée au public.

Les membres du conseil d'administration de l'Institut ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au deuxième alinéa, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

- 26.** Le président du conseil d'administration de l'Institut doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil d'administration de l'Institut et informe l'autorité compétente visée à l'article 29 des cas de manquement.

Activités politiques

- 27.** Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de l'Institut qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Il doit en outre se démettre de ses fonctions.

Processus disciplinaire et sanctions

- 28.** Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit observer les règles et les principes exposés dans le présent code. Au moment de sa nomination, le membre doit signer le document reproduit à l'annexe II attestant qu'il a pris connaissance du présent code et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, et qu'il s'engage à les respecter. La signature de l'attestation par le membre déjà en fonction doit se faire dans les 60 jours suivant l'entrée en vigueur du présent code.
- 29.** Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
- 30.** Le membre du conseil d'administration de l'Institut à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente en vue de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
- 31.** L'autorité compétente fait part au membre du conseil d'administration de l'Institut des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
- 32.** Sur conclusion que le membre du conseil d'administration de l'Institut a contrevenu à la loi, au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ou au présent code, une sanction lui est imposée conformément à l'article 40 de ce règlement.
- 33.** La sanction qui peut être imposée au membre du conseil d'administration de l'Institut est la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
- 34.** Toute sanction imposée à un membre du conseil d'administration de l'Institut doit être écrite et motivée.

Entrée en vigueur

- 35.** Le présent code a été adopté lors de la réunion du 25 novembre 2010 et est entré en vigueur à cette date.

4.7 GOUVERNANCE DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES

L'Institut national des mines n'est pas assujéti à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Pour démontrer la saine gouvernance de l'organisation, ce rapport annuel de gestion fait état des activités réalisées au cours de son exercice financier 2020-2021.

Membres du conseil d'administration

L'Institut national des mines est administré par un conseil d'administration composé de 18 membres. Leur représentation a été déterminée comme suit par l'article 11 de la Loi sur l'Institut national des mines, telle qu'elle a été modifiée le 1^{er} février 2014.

Nominations

Conformément à l'article 11 de la Loi sur l'Institut national des mines, «[l]e gouvernement, sur la recommandation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, nomme 14 membres dont au moins huit doivent provenir de diverses régions du Québec autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale et au moins un doit avoir une compétence en matière comptable ou financière».

Au 31 mars 2021, 14 membres sont en poste et quatre postes restent à pourvoir. Les membres se répartissent comme suit, suivant l'article 11 de la Loi :

- «1. un président;
2. un président-directeur général;
3. quatre membres provenant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concernés par le secteur minier, nommés après consultation de ce secteur;
- 3.1 deux membres provenant des secteurs de l'enseignement collégial et universitaire, concernés par le secteur minier, nommés après consultation de ces secteurs;
4. un membre provenant de la Commission scolaire Crie et un membre provenant de la Commission scolaire Kativik, nommés après consultation de celles-ci;
5. deux membres provenant des associations d'employeurs du secteur minier, nommés après consultation de ces associations;
6. un membre provenant du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines, nommé après consultation de celui-ci;
7. un membre provenant des associations de salariés concernés par le secteur minier, nommé après consultation de celles-ci.

Sont membres du conseil, mais sans droit de vote, le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou la personne que chacun peut désigner.

En outre, la composition du conseil d'administration doit tendre à une parité entre les femmes et les hommes.»

Mandat du président et des membres du conseil

L'article 12 de la Loi précise que «[l]e mandat du président du conseil d'administration et du président-directeur général est d'au plus cinq ans. Le mandat des autres membres du conseil nommés par le gouvernement est d'au plus trois ans. Ces mandats sont renouvelables.»

Processus de remplacement

L'article 13 mentionne qu'«[à] l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou que leur mandat soit renouvelé». Toutes les nouvelles nominations et tous les renouvellements de mandat doivent se faire par décret ministériel après consultation des groupes ou des organismes représentés.

Au terme de ces consultations, un dossier contenant notamment des propositions de candidatures pour de nouvelles nominations à des postes devenus vacants en cours d'exercice est transmis au ministre de l'Éducation et peut inclure les candidatures des membres qui souhaitent renouveler leur mandat. Cette liste des candidatures proposées doit respecter le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes.

À la fin du présent exercice, l'Institut demeure en attente d'un décret de nomination à deux sièges vacants.

Au 31 mars 2021

Président



Guy Belleau

Chef des opérations chez ArcelorMittal Mining Canada G.P. / ArcelorMittal Infrastructure Canada G.P. Président du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration (mandat : 15 août 2018 au 15 août 2023)

Vice-président



Michel Laplace

Directeur général du Centre de services scolaire de la Baie-James Membre provenant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concerné par le secteur minier Président du comité de vérification du conseil d'administration (mandat : 10 mai 2017 au 10 mai 2020)

Président-directeur général



Jean-François Pressé

Président-directeur général de l'Institut national des mines

Administratrices et administrateurs



Renée-Claude Baillargeon

Directrice régionale de Services Québec du Nord-du-Québec Représentante du sous-ministre du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale



Sylvain Blais

Directeur général du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue Membre provenant des secteurs de l'enseignement collégial et universitaire, concernés par le secteur minier Président du comité des communications du conseil d'administration (mandat : 2 décembre 2020 au 2 décembre 2023)



Esther Blais

Directrice générale des affaires collégiales Représentante du sous-ministre du ministère de l'Enseignement supérieur



Marie-Ève Boucher

Directrice générale du développement de l'industrie minière Représentante du sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles



Mamadou Falilou Diop

Directeur adjoint à l'éducation des adultes Membre provenant de la Commission scolaire Kativik (mandat : 12 février 2020 au 12 février 2023)



Jean-Sébastien Drapeau

Directeur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle Représentant du sous-ministre du ministère de l'Éducation



Kathy Gauthier

Directrice générale du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines Membre représentante du CSMO Mines (mandat : 10 mai 2017 au 10 mai 2020)



Jovette Godbout,

Directrice de l'Unité de recherche et de service en technologie minière (URSTM) et directrice administrative de l'Institut de recherche en mines et en environnement (IRME) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue Membre provenant des secteurs de l'enseignement collégial et universitaire, concernés par le secteur minier (mandat : 2 décembre 2020 au 2 décembre 2023)



Alain Guillemette

Directeur général du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois Membre provenant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concerné par le secteur minier (mandat : 12 février 2020 au 12 février 2023)



Josée Méthot

Présidente-directrice générale de l'Association minière du Québec Membre provenant des associations d'employeurs du secteur minier Présidente du comité stratégique et d'analyse de projets du conseil d'administration (mandat : 21 décembre 2016 au 21 décembre 2019)



Richard Poirier

Directeur général du Centre de services scolaire du Fer Membre provenant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concerné par le secteur minier Président du comité des ressources humaines du conseil d'administration (mandat : 12 février 2020 au 12 février 2023)



Régis Simard

Directeur général de la Table jamésienne de concertation minière Membre provenant des associations d'employeurs du secteur minier (mandat : 21 décembre 2016 au 21 décembre 2019)



Poste vacant

Membre provenant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concerné par le secteur minier



Poste vacant

Membre provenant de la Commission scolaire crie



Poste vacant

Membre provenant des associations de salariés concernées par le secteur minier

Départ en cours d'exercice

Au cours de l'exercice 2020-2021, trois membres ont quitté le conseil d'administration. Après plus de trois années d'engagement au sein du conseil, M. Alain Ouellet, directeur général du Centre de services scolaire de l'Estuaire et représentant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concerné par le secteur minier, a pris sa retraite en juin 2020. À son tour, M^{me} Christiane Morin, directrice générale du développement de l'industrie minière et représentante du sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, annonçait quelques mois plus tard au conseil de décembre 2020 son départ à la retraite. Elle était en fonction depuis le 22 mai 2019. Quelques jours avant la fin de l'année financière, l'Institut national des mines apprenait le départ de M. André Miousse, vice-président à la vie syndicale de la Fédération de l'industrie manufacturière et membre provenant des associations de salariés concernées par le secteur minier. Il siégeait au conseil depuis le 15 août 2018. L'Institut national des mines souhaite leur témoigner une profonde reconnaissance pour leur engagement et leur dévouement tout au long de leur mandat.

Fonctionnement des comités

Conformément à sa loi constitutive, l'Institut national des mines a institué cinq comités pour faciliter son bon fonctionnement. La composition respective et le rôle de ces comités ont été revus en décembre 2019. Cette section présente un résumé des activités de chacun de ces comités au cours de l'exercice 2020-2021.

Comité de vérification

Sous la présidence de M. Michel Laplace, le comité de vérification de l'Institut national des mines est composé de quatre membres du conseil d'administration et du président-directeur général. La secrétaire générale agit, sans droit de vote, à titre de secrétaire d'assemblée de ce comité. Chaque membre doit posséder des connaissances de base en gestion et au moins un membre doit avoir des connaissances spécialisées en comptabilité ou connexes à la gestion financière.

Les représentants du Vérificateur général du Québec sont invités à participer à certaines rencontres de ce comité dans le cadre de son mandat d'audit des états financiers annuels. Les principaux sujets abordés au cours de ces rencontres ont été :

- la présentation du plan d'audit de l'année se terminant par le Vérificateur général du Québec;
- la présentation faite par les représentants du Vérificateur général du Québec sur le résultat de l'audit des états financiers clos au 31 mars;
- l'analyse des prévisions budgétaires en lien avec l'atteinte des objectifs de la planification stratégique;
- l'approbation des dépenses effectuées par le président du conseil dans l'exercice de ses fonctions.

Comité des ressources humaines

Sous la présidence de M. Richard Poirier, le comité des ressources humaines de l'Institut national des mines est composé de trois membres du conseil et du président-directeur général. La secrétaire générale agit, sans droit de vote, à titre de secrétaire d'assemblée de ce comité. En 2020-2021, les travaux du comité ont porté sur les sujets suivants :

- les mouvements de personnel et la dotation;
- le plan d'effectifs;
- les conditions de travail du personnel.

Comité des communications

Le comité des communications de l'Institut est composé de cinq membres du conseil, dont M. Sylvain Blais, à la présidence du comité, du président du conseil, du président-directeur général et de la conseillère en communication. En 2020-2021, trois rencontres ont eu lieu. Lors de la rencontre tenue le 16 juin 2020, le comité a défini les priorités de l'année 2020-2021, notamment les activités entourant le 10^e anniversaire de l'organisation de même que les thèmes de recherche à privilégier pour la réalisation de la veille informationnelle et de l'infolettre *MineAvenir*. Le 19 novembre 2020, le comité s'est réuni pour discuter de l'avancement des travaux du Plan d'action en communication, entre autres en ce qui a trait à l'organisation du colloque annuel. Finalement, la réunion tenue le 15 février 2021 a permis de présenter la plateforme de veille informationnelle utilisée pour la prochaine année ainsi que l'avancement des travaux du Plan d'action en communication et le calendrier des diffusions à venir.

Comité stratégique et d'analyse de projets

Sous la présidence de M^{me} Josée Méthot, le comité est composé de six membres du conseil et du président-directeur général. Le comité a tenu cinq réunions en 2020-2021. Les conseillers à l'innovation et à la recherche participent aux rencontres, sans droit de vote, et la secrétaire générale agit à titre de secrétaire d'assemblée de ce comité. Les sujets traités par ce comité en 2020-2021 ont porté sur :

- l'analyse des projets en cours et la révision du plan d'action 2020-2021;
- la préparation du plan d'action 2020-2021 en lien avec le Plan stratégique 2018-2023.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé du président, du président-directeur général et de trois autres membres du conseil d'administration. Ce comité est présidé par M. Guy Belleau et a un rôle de vigie au regard du respect des principes d'éthique et des règles générales de déontologie dévolus aux membres d'un conseil d'administration d'un organisme par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret n° 824-98, 1998 GO 2, 3474), ainsi que de ceux établis dans le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie de l'Institut national des mines.

Il a également comme responsabilité la mise à jour et l'application du Règlement sur les règles de régie interne qui vise à encadrer le fonctionnement du conseil d'administration, à en préciser le rôle et celui de ses dirigeants, en conformité avec les lois et règlements qui régissent l'Institut. Le comité s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2020-2021.

4.8 ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

L'Institut national des mines n'est pas assujéti à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

4.9 ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'Institut national des mines a mis en place un site Web qui permet d'informer le public sur le rôle de l'Institut et de donner accès à ses procès-verbaux et à ses règlements de même qu'à diverses informations d'intérêt public. Aucune demande d'accès aux documents en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels n'a été adressée à l'Institut durant l'année 2020-2021.

L'accès aux renseignements personnels dans l'organisme est assuré avec rigueur. Les moyens mis en place pour protéger ces renseignements sont respectés intégralement.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues

0

4.10 EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Les ministères et organismes soumis à la Loi sur l'administration publique ont la responsabilité de veiller à appliquer la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, adoptée en 2011. Les ministères et organismes doivent rendre compte des éléments présentés dans les tableaux suivants.

Comité permanent et mandataire

Avez-vous un mandataire ?	Oui
Combien d'employées et employés votre organisation compte-t-elle ?	Moins de cinquante
Avez-vous un comité permanent ?	Non
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ? Si oui, combien ?	-
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ? Si oui, expliquez lesquelles :	-

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Votre ministère ou organisme a-t-il adopté une politique linguistique institutionnelle ? Si oui, à quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité de votre organisme après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française ?	Oui, le 21 septembre 2017
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ? Si oui, à quelle date les modifications ont-elles été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisme après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française ?	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ? Si oui, expliquez lesquelles.	Oui, les nouveaux membres de l'équipe ont reçu la politique linguistique lors de leur arrivée en fonction.
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour faire connaître votre politique linguistique et pour former le personnel quant à son application ?	-

4.11 ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Par ses pratiques, l'Institut national des mines encourage la parité au sein de son conseil d'administration et de son équipe de travail.

4.12 POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

L'Institut n'offre aucun bien et service tarifé à la population. En revanche, il fournit de l'information d'ordre général à la population qui porte sur le résultat de ses travaux de recherche, de sa veille informationnelle et la mise en place de différents projets qui traitent de l'évolution technologique des différents milieux de travail miniers et qui ont un impact sur la formation offerte par les établissements d'enseignement du Québec.



125, rue Self
Val-d'Or (Québec) J9P 3N2
Téléphone : 819 825-4667
info@inmq.gouv.qc.ca
inmq.gouv.qc.ca

*Institut national
des mines*

Québec 